



# **RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Conseil Municipal du 9 Décembre 2021

## **INTRODUCTION**

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 10 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2022.

Le budget 2022 est élaboré dans le respect de la stratégie financière du mandat avec 3 fondamentaux : stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, pour 3 priorités : la santé, la sécurité et l'environnement.

Ce sont ainsi près de 35 M€ de projets d'investissement qui sont proposés au budget 2022, pour faciliter la vie des Orléanais, améliorer leur quotidien, encourager le développement du territoire en insufflant le développement durable dans chacune des actions municipales.

Le maintien d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la Ville reste aussi la priorité du mandat en matière de stratégie financière. Le budget 2022 traduit donc la volonté de mettre en œuvre le projet du mandat sans hypothéquer l'avenir et en préservant le pouvoir d'achat des orléanais ; favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable.

Le Maire Adjoint,

Michel MARTIN

|                                                                                                                                                                                               |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES</b>                                                                                                                                          | <b>4</b>  |
| <b>I. Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien-être des Orléanais</b>                                                                                               | <b>4</b>  |
| A) La priorité donnée à l'éducation                                                                                                                                                           | 4         |
| B) La prévention et la réussite éducative                                                                                                                                                     | 5         |
| C) L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes                                                                                                                                 | 5         |
| D) La politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées                                                                                        | 6         |
| E) Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif                                                                                                                                  | 8         |
| F) La modernisation du service public et l'organisation des services municipaux                                                                                                               | 10        |
| G) La participation citoyenne et la vie des quartiers                                                                                                                                         | 10        |
| H) La tranquillité publique et les dispositifs de prévention                                                                                                                                  | 13        |
| I) Les pouvoirs de police spéciale                                                                                                                                                            | 14        |
| <b>II. Embellir et entretenir l'espace public</b>                                                                                                                                             | <b>15</b> |
| A) La gestion et l'entretien de l'espace public au quotidien                                                                                                                                  | 15        |
| B) La circulation et le stationnement                                                                                                                                                         | 15        |
| <b>III. Transformer les quartiers</b>                                                                                                                                                         | <b>16</b> |
| A) Les projets d'aménagement dans les quartiers                                                                                                                                               | 16        |
| B) L'action foncière                                                                                                                                                                          | 16        |
| <b>PARTIE II : L'ANIMATION D'ORLEANS</b>                                                                                                                                                      | <b>17</b> |
| <b>I. La culture vecteur d'attractivité</b>                                                                                                                                                   | <b>17</b> |
| <b>II. Le soutien à l'emploi et au commerce</b>                                                                                                                                               | <b>19</b> |
| A) Le soutien au Commerce                                                                                                                                                                     | 19        |
| B) Une politique en faveur de l'insertion professionnelle                                                                                                                                     | 20        |
| <b>III. La promotion du territoire et le label Ville d'art et d'histoire</b>                                                                                                                  | <b>20</b> |
| <b>IV. Les principaux événements et animations prévus en 2022</b>                                                                                                                             | <b>21</b> |
| <b>PARTIE III : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE</b>                                                                                                           | <b>25</b> |
| <b>I. Orléans au rendez-vous de la transition écologique et énergétique</b>                                                                                                                   | <b>25</b> |
| <b>II. Préparer l'avenir et devenir un territoire résilient</b>                                                                                                                               | <b>25</b> |
| <b>III. Sensibiliser les Orléanais pour les rendre acteurs du changement</b>                                                                                                                  | <b>26</b> |
| <b>PARTIE IV : PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2022 PAR GRANDES MASSES</b>                                                                                                                | <b>27</b> |
| <b>PARTIE V : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL</b>                                                                                                                                     | <b>29</b> |
| <b>I. La section de fonctionnement</b>                                                                                                                                                        | <b>29</b> |
| A) Les recettes de fonctionnement                                                                                                                                                             | 29        |
| B) Les dépenses de fonctionnement                                                                                                                                                             | 34        |
| <b>II. L'autofinancement</b>                                                                                                                                                                  | <b>36</b> |
| <b>III. Le remboursement de la dette</b>                                                                                                                                                      | <b>36</b> |
| <b>IV. La section d'investissement</b>                                                                                                                                                        | <b>37</b> |
| A) L'équilibre global de la section d'investissement                                                                                                                                          | 37        |
| B) Un investissement soutenu : un effort d'investissement global de 34,3 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ au titre des compétences transférées réalisées par Orléans Métropole | 38        |
| C) Attribution de compensation d'investissement                                                                                                                                               | 38        |
| D) Les recettes d'investissement                                                                                                                                                              | 38        |
| <b>PARTIE VI : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES</b>                                                                                                             | <b>39</b> |
| <b>ANNEXE : PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2022, PAR POLITIQUE PUBLIQUE :</b>                                                                                                           | <b>40</b> |

## **PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES**

### **I. Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien-être des Orléanais**

#### **A) La priorité donnée à l'éducation**

La politique éducative pour l'année 2022 va se caractériser par les éléments de fonctionnement suivants :

- La baisse des effectifs amorcée depuis 2 ans qui se confirme,
- Le calendrier scolaire va conduire à une augmentation significative du nombre de jours de classe, qui va passer de 136 à 141.
- La volonté d'améliorer les services aux familles, qui se traduira par l'élargissement des horaires du périscolaires jusqu'à 18H30,
- La contribution à l'éducation des enfants qui sera visible par le développement des programmes d'actions éducatives et l'émergence de davantage d'interactions avec les acteurs culturels.

En fonctionnement, le budget de l'éducation s'élève à 28,4 M€ et intègre les frais de personnel, de restauration scolaire, l'ensemble des dispositifs périscolaires et de loisirs (accueil périscolaire, aide au travail personnel, ateliers éducatifs, Ateliers Ludo Educatifs et accueils de loisirs) et le coût d'entretien-maintenance ainsi que les frais financiers liés au groupe scolaire Bénédicte Maréchal.

En investissement (3,8 M€), la ville poursuit une politique volontariste pour améliorer la vie des écoliers en poursuivant les rénovations d'école, en particulier sous l'angle de la rénovation thermique tout en continuant les rénovations pour l'amélioration du bien-être des élèves.

Le budget de fonctionnement affecté à l'Education et aux centres de loisirs comprend notamment :

- Les charges de personnel (19,4 M€)
- La restauration collective (3,512 M€)
- Le transport collectif (0,297 M€)
- Les dépenses courantes des centres de loisirs (1,246 M€)
- La contribution obligatoire au fonctionnement de l'enseignement privé (1,376 M€)
- Les charges de fonctionnement et les frais financiers du contrat de PPP pour le groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,550 M€)
- Les fournitures et manuels scolaires (0,392 M€),

Malgré l'importance des budgets dédiés à l'amélioration du patrimoine bâti des écoles au fil des années, les besoins restent importants avec des programmes d'investissement qui seront engagés pour un budget de 3,8 M€ avec notamment :

- des travaux de rénovation thermique sur les bâtiments scolaires des écoles élémentaires Chatelet et Jean Zay (0,900 M€),
- l'entretien, l'aménagement des classes, les grosses réparations et les travaux d'accessibilité sur les bâtiments scolaires (0,800 M€),
- les charges d'investissement du groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,508 M€),
- l'acquisition de matériels scolaires et de loisirs (jeux, mobilier) et la modernisation de l'équipement informatique des écoles (0,446 M€) avec la poursuite du déploiement du plan numérique, qui a débuté en 2015-2016,
- l'aménagement des cours d'école (0,350 M€),
- la poursuite de la rénovation des écoles élémentaires Cadou (couverture) et Charles Pensée (0,296 M€),
- des travaux dans les écoles L. Pasteur, A. Lavoisier et J.A. Ducerceau (0,380 M€),
- les équipements et travaux dans les centres de loisirs (0,065 M€).

En 2022, seront également inscrits en dépenses et recettes pour compte de tiers les dépenses et recettes liées aux repas servis dans des collèges dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Départemental du Loiret pour le contrat de restauration scolaire (2,335 M€).

## B) La prévention et la réussite éducative

En complément de la politique de l'Education, la Mairie développe une démarche volontariste en faveur de la prévention et de la réussite.

L'intervention de la collectivité en matière de prévention médiation vise à favoriser l'égalité des chances des habitants notamment dans les quartiers prioritaires. Les équipes du service prévention médiation sont réparties sur les quartiers de l'Argonne, la Source, Blossières et Dauphine ; elles contribuent, par leurs interventions, à la prévention de la délinquance, à l'information et l'orientation des personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

En 2020, 618 jeunes et leurs familles ont pu bénéficier d'un suivi individuel dans la réussite éducative.

Le budget 2022 de la réussite éducative est porté par le budget du CCAS d'Orléans et par le budget de la ville d'Orléans pour les clubs coup de pouce clé.

## C) L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes

La jeunesse est une priorité. La Mairie déploie de nombreuses initiatives dans les quartiers et soutient les associations de jeunesse et d'animation urbaine.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, la politique jeunesse est conduite avec l'ensemble des acteurs du territoire et de la collectivité qui œuvrent pour :

- Soutenir et accompagner les jeunes dans leur entrée dans la vie active (les jeunes et l'emploi, l'insertion des jeunes) ;
- Renforcer la place des jeunes dans la ville (la place de la jeunesse dans l'espace public, la cohabitation avec les habitants) ;
- Soutenir le talent et l'engagement des jeunes du territoire.

En 2022, un budget de 4,1 M€ y compris frais de personnel (dont 3,4 M€ en fonctionnement et 0,7 M€ d'investissement) est spécifiquement consacré à la politique en faveur de la jeunesse. Ce budget s'ajoute à celui consacré aux actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture.

En 2022, l'ensemble des actions et projets initiés depuis plusieurs années en direction de la jeunesse seront poursuivis avec notamment :

- Le Festival Hip Hop qui sera repensé pour renforcer son impact et sa visibilité sur le cœur de ville (0,030 M€) ;
- La Soirée Jeunes Talents (0,034 M€) ;
- L'animation de la ville par des actions menées par les associations jeunesse du territoire et les initiatives nouvelles ;
- Le renforcement du Conseil Orléanais des Jeunes par des actions visibles

Les subventions de fonctionnement inscrites au budget 2022 s'élèvent à 3,1 M€, la politique d'animation urbaine reposant essentiellement sur le conventionnement et le partenariat avec des associations spécialisées.

Acteur majeur de l'animation urbaine, l'association ASELQO continue de bénéficier en 2022 du soutien financier de la Mairie d'Orléans, avec l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2,420 M€ (en diminution de 150 K€ dans l'attente des conclusions de l'audit initié par la Mairie et de la construction du projet de la nouvelle équipe de direction) et d'un soutien à l'équipement de 0,103 M€.

| en K€              | CA 2013     | CA 2014     | CA 2015     | CA 2016     | CA 2017     | CA 2018     | CA 2019     | CA 2020     | BP 2021     | BP 2022     |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Subventions</b> | <b>3176</b> | <b>3185</b> | <b>2985</b> | <b>3004</b> | <b>3070</b> | <b>3053</b> | <b>3056</b> | <b>3233</b> | <b>3201</b> | <b>3058</b> |
| Dont ASELQO        | 2705        | 2705        | 2570        | 2570        | 2570        | 2570        | 2570        | 2570        | 2570        | 2420        |
| autres subventions | 471         | 480         | 415         | 434         | 500         | 483         | 486         | 663         | 631         | 638         |

Enfin, des bourses projets pour les jeunes (0,014 M€), la cotisation au Centre Régional d'Information Jeunesse (0,045 M€) ainsi que le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes (0,008 M€) complètent les propositions budgétaires en fonctionnement.

En investissement, le budget 2022 prévoit 0,575 M€ (correspondant à l'annuité 2022 pour l'acquisition de locaux du CNFPT rue de l'abreuvoir et travaux d'aménagement), ainsi que 0,040 M€ pour l'entretien des bâtiments jeunesse.

Concernant l'Auberge de Jeunesse, il convient de préciser qu'une enveloppe de 0,082 M€ est prévue pour couvrir ses frais de fonctionnement (fluides, gardiennage et taxe foncière).

## D) La politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

En 2022, le budget global consacré à l'action sociale, à la santé et au handicap de la Mairie s'élève à 24,6 M€ (dont 11,554 M€ de frais de personnel mis à disposition remboursés par le CCAS à la Mairie).

Le budget d'investissement s'élève à 2,094 M€.

### 1) Le soutien aux acteurs sociaux et au Centre Communal d'Action Sociale

Un budget d'investissement d'un montant de 0,145 M€ est proposé pour la mise aux normes du local qui sera mis à disposition de l'épicerie sociale étudiante (0,095 M€) et pour venir en soutien aux associations (0,050 M€)

Les subventions de fonctionnement proposées au budget 2022 (9,235 M€) concernent :

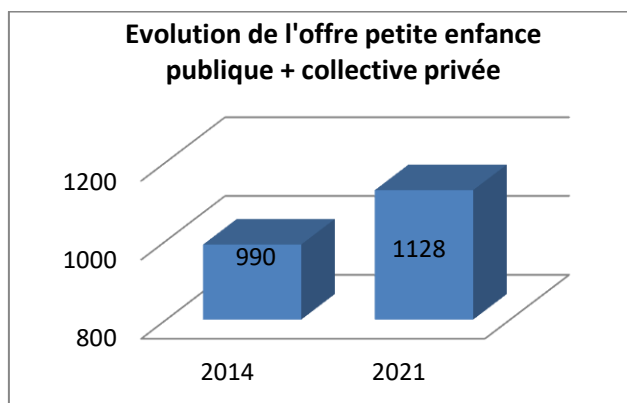
- la subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale (8,743 M€) en augmentation de 0,200 M€ par rapport au budget primitif 2021 à laquelle, il convient d'ajouter les sommes dédiées à la réussite éducative (0,048 M€)
- les subventions versées aux associations (0,444 M€) menant des actions d'accompagnement et de lien social comme La vie devant soi, le Relais Orléanais, la Fédération de Foyers Clubs, les Restaurants du cœur.

| SUBVENTIONS ACTIONS SOCIALES |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
|------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| en K€                        | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 | BP 2021 | BP 2022 |
| Subventions                  | 8 968   | 7 397   | 7 757   | 8 800   | 8 775   | 8 768   | 8 835   | 9 035   | 9 235   |
| dont CCAS                    | 8 405   | 7 193   | 7 193   | 8 193   | 8 193   | 8 193   | 8 343   | 8 543   | 8 743   |

La subvention allouée au CCAS par la Mairie permettra de poursuivre l'ensemble des actions :

#### a- Visant à soutenir les orléanais :

**La politique Petite Enfance** • La politique Petite Enfance et ses structures situées dans tous les quartiers, afin d'améliorer l'accueil des tout-petits dans 21 structures d'accueil en accueil régulier ou occasionnel dont une délégation de service public, et 81 places auprès de 5 crèches du secteur privé, soit une offre totale de 714 places municipales. En 2020, 1403 enfants ont été accueillis au sein des crèches financées par la Ville. Le budget de fonctionnement 2022 est de 9,88 M€ dont 8,38 M€ au titre de la masse salariale.



**La politique de solidarité et d'action sociale**, avec notamment l'animation de l'Espace Solidarité, l'attribution d'aides facultatives (aides individuelles, chèques d'accompagnement personnalisé, ....),

**La politique des Aînés**, incluant le volet hébergement (avec les deux résidences autonomes Isabelle Romée et Alice Lemesle), le CLIC intercommunal (et de l'antenne d'Orléans), les services de téléassistance, de portage des repas à domicile. Trois axes prioritaires sont travaillés pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, au plus près de la vie de quartier : l'expérimentation d'une plateforme d'entraide, l'accessibilité, les rencontres sur les marchés qui viennent compléter l'offre d'animation.

**La politique de prévention de la Santé** avec notamment les rendez-vous de la Santé, conférences régulières et gratuites pour la population et l'accompagnement des actions de prévention menées par les associations, en lien avec le contrat local de santé publique, mais aussi le soutien aux internes en médecine.

**La politique handicap** en proximité avec les associations membres de la commission accessibilité « Unissons nos différences », 2022 sera marqué par l'évènement « Partageons la Ville ».

**La politique de parentalité (Carrefour des Parents) et de réussite éducative.**

**b- Contribuant à relever collectivement et localement les défis sociétaux, en développant de nouvelles actions, ainsi le Centre Communal d'Action Sociale :**

- coopère à la mise en réseau et la formalisation d'une offre de service en matière d'inclusion numérique pilotée par Orléans Métropole,
- poursuit la mise en place des dispositifs favorisant l'accès aux droits,
- a développé, en complément des dispositifs existants, une possibilité pour les femmes victimes de violences conjugales de mise à l'abri et d'accompagnement social.

## **2) La politique santé et les maisons de Santé**

La politique menée par la ville en santé publique poursuit deux enjeux :

- agir pour l'attractivité médicale
- favoriser les actions de prévention en direction de la population

En 2022, ces enjeux s'incarnent avec le lancement d'une plateforme alternative d'innovation en santé (PAIS), la création du centre de santé municipal et le maintien des actions de prévention.

Les dépenses de fonctionnement présentées sur le budget 2022 de la ville d'Orléans sont de 0,215 M€ et correspondent à la gestion des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, aux subventions aux associations et au soutien apporté aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires ; 0,050 M€ permettront, par ailleurs, d'amorcer la mise en place de PAIS sur notre territoire.

En investissement, une enveloppe de 1,3 M€ sera consacrée pour des travaux d'aménagement au Centre de Santé de la rue A Gault et la Ville s'engage dans un plan triennal d'installation de défibrillateurs. La taxe foncière est inscrite également pour 0,022 M€.

### 3) La Politique Handicap

L'année 2022 verra le lancement des travaux de la commission accessibilité « Unissons nos Différences » autour de 4 axes de travail :

- suivi de la mise en place des Ad'aps et plus généralement des aménagements dans la ville
- accompagnement des publics
- circulation voirie
- inclusion scolaire

En lien avec son CCAS, la ville mettra en œuvre, la 2ème édition de « Partageons la ville ensemble » : l'édition 2022 sera enrichie par l'intervention de partenaires dans un cadre plus festif et de sensibilisation plus accrue.

Pour rappel, plusieurs outils ont été mis en place en faveur des personnes en situation de handicap :

- La plateforme numérique ACCEO dans les différents points d'accueil (centre municipal, Mairies de proximité, Police Municipale, Médiathèques et CCAS) permettant une interprétation en Langue des Signes Française et présence systématique d'un interprète en Langue des Signes Française dans toutes les réunions de la commission communale d'accessibilité
- Le développement des documents transcrits en braille à la demande des directions,
- La révision du projet expérimental AUDIOSPOT (balises sonores de géolocalisation)
- La création d'un livret de sensibilisation aux différents types de handicap en faveur des écoles primaires de la Ville d'Orléans (3 000 exemplaires).

En 2022, le projet expérimental AUDIOSPOT (balises sonores de géolocalisation) sera consolidé.

Dans le cadre de la politique Handicap, le budget 2022 prévoit 0,011 M€ pour le versement de subventions aux associations, 0,013 M€ pour la mise en place du projet ACCEO facilitant l'accès aux services publics pour les personnes malentendantes.

En investissement, 0,4 M€ seront dédiés à la poursuite du programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux.

Il est enfin précisé qu'en matière d'insertion professionnelle, le pourcentage d'agents en situation de handicap en poste à la Mairie d'Orléans atteint 5,77%. A ces effectifs, il convient d'ajouter les unités complémentaires prévues par les textes. La Ville respecte ainsi le seuil de 6%.

## E) Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif

**Orléans poursuit sa transformation en ville sportive tant pour la famille que pour les pratiques amateurs.**

Orléans aide aussi ses athlètes à se préparer aux prochains jeux en rénovant ses équipements en vue de l'accueil de futures délégations étrangères qui s'installeront à **Orléans pour Paris 2024**.

Les actions seront déclinées pour poursuivre les objectifs suivants :

- La préparation des JO 2024 : renforcer l'accompagnement des clubs sportifs ayant des athlètes olympiques et de haut niveau et donner aux athlètes les moyens de se préparer aux prochaines olympiades et événements sportifs internationaux,
- définir une stratégie de marketing territorial pluriannuelle, une culture de la pratique sportive et du sport de haut niveau, soutenir les enjeux économiques transverses tels que l'attractivité territoriale, le tourisme, l'internationalisation d'Orléans, se différencier des autres territoires et créer un nouvel avantage concurrentiel, développer des événements sportifs pour améliorer la visibilité d'Orléans
- Améliorer le service à l'utilisateur via l'évolution constante des dispositifs EMIS.

En 2022, le budget en faveur des pratiques sportives et de loisirs s'établit à 13,2 M€ auxquels s'ajoute le remboursement de l'annuité de la dette liée au PPP gymnase Georges Chardon (0,4 M€) soit un budget total 2022 de 13,6 M€ (dont 4,5 M€ de frais de personnel, 6,4 M€ de fonctionnement courant et 2,8 M€ d'investissement).



### 1) Soutien aux clubs et associations

En 2022, la Mairie maintient son effort financier vis-à-vis des clubs sportifs avec un budget de 2,259 M€ :

- les subventions versées aux clubs (hors sport professionnel de compétence métropolitaine) sous contrat d'objectifs (1,349 M€),
- les subventions versées aux clubs subventionnés, sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0,570 M€,
- les subventions apportées aux associations sportives (0,124 M€),
- les subventions pour des manifestations organisées par des clubs (0,216 M€).

Les sportifs de haut niveau seront soutenus individuellement au moyen de bourses dans l'objectif de la préparation aux JO 2024, les espoirs en développement le seront également.

A ces subventions s'ajoute l'acquisition de prestations (0,335 M€) auprès de clubs de sport professionnel de haut niveau. En contrepartie de l'occupation des locaux municipaux, la Mairie perçoit une redevance d'occupation (0,033 M€ d'Orléans Loiret Basket et 0,127 M€ de la SASP USO Foot).

### 2) Gestion des équipements, Fournitures, Entretien, Fluides

Le budget de fonctionnement comprend notamment :

- les charges d'exploitation du Centre Nautique de la Source conformément au marché global de performance (0,841 M€)
- les charges d'exploitation avec les coûts de fonctionnement et la contribution de l'O (1,132 M€) dans sa nouvelle configuration d'ouverture au public
- les fournitures et petits équipements (0,204 M€)
- les frais de nettoyage des équipements sportifs (0,247 M€)
- les charges de fonctionnement du gymnase Georges Chardon (intérêts et provision de fonctionnement) conformément au contrat de PPP (0,288 M€).

Les recettes de fonctionnement (1,384 M€.) comprennent principalement les droits d'entrée des piscines, les inscriptions pour les EMIS et Orléans Vous Coach, les diverses redevances d'utilisation des équipements et sites municipaux (Centre Nautique de La Source, Centre aqualudique l'O, gymnases...), la redevance d'occupation du domaine public pour l'O, ainsi que les recettes liées à la mise à disposition de personnel dans le cadre du transfert de compétence des équipements métropolitains et des clubs de haut niveau.

### 3) Manifestations sportives nationales et internationales

En 2022, Orléans continuera d'accompagner l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation et au rayonnement de la Ville en

- accueillant des événements sportifs d'envergure nationale tels qu'une étape de la course Paris-Nice ou l'accueil de l'Equipe de France de Futsal ou encore de l'accueil de l'Equipe de France de Football Féminin pour des matchs amicaux de préparation au Stade Omnisports de La Source ;
- développant la présence de l'Open 3X3 de basket sur la Place du Martroi ;
- continuant d'accompagner la Coupe du Monde de Sabre Dames ;
- et, suite à l'obtention du Label Terre de Jeux, en proposant des animations sur l'ensemble du territoire dans la dynamique olympique.

### 4) Les principaux investissements inscrits au budget 2022 (2,8 M€)

Les principaux projets d'investissement prévus au budget 2022 dans le cadre de la politique sportive concernent notamment :

- les travaux de la salle d'escrime d'Oriola (1,2 M€),
- la poursuite des travaux de rénovation des équipements sportifs (0,600 M€),
- le gymnase Georges Chardon qui, dans le cadre du PPP, est inscrit pour 0,266 M€,
- une enveloppe pour le renouvellement des équipements (0,215 M€),
- des travaux d'entretien des terrains sur l'hippodrome de l'île Arrault (0,100 M€),
- des subventions d'équipement aux associations (0,080 M€),
- une enveloppe pour l'entretien de divers équipements sportifs (0,065 M€) ainsi que pour l'aménagement des terrains (0,060 M€).

## **F) La modernisation du service public et l'organisation des services municipaux**

A Orléans, tout est mis en œuvre pour que chaque famille, quelle que soit sa composition, puisse s'y installer et y vivre dans les meilleures conditions. La Ville favorise entre autre le développement des démarches administratives dématérialisées dans ses différents domaines de compétence. Après le portail famille, de nouveaux services seront mis en ligne avec la logique de smart city.

A côté de ces services très utiles et accessibles à tous, la ville va poursuivre ses actions dans un certain nombre de secteurs touchant à la vie quotidienne des orléanais.

### **1) L'innovation par les services**

La Ville poursuit sa démarche d'innovation publique qui vise à la fois à moderniser et simplifier son fonctionnement interne, à diffuser une culture de l'innovation et de manière transversale à déployer une approche « centrée usager ».

Cette approche s'appuie sur des étapes d'exploration des pratiques des usagers pour mieux comprendre les besoins et les usages des habitants puis co-construire avec eux des solutions. Cette approche, très collaborative et pragmatique, conduit le plus souvent à l'élaboration de "prototypes" qui sont testés auprès des usagers puis amendés avant mise en œuvre.

A l'échelle de la Ville, des projets visant à accompagner la mise en œuvre d'un site internet marchand pour les commerçants de la ville ou la mise en place d'une GRC (gestion relation citoyen) sont ainsi engagés.

### **2) Le Wi-Fi public**

L'implantation de bornes Wi-Fi public pour un accès Internet gratuit (0,030 M€), l'installation de capteurs, de balises GPS pour faciliter le déplacement des personnes en situation de handicap et l'accès aux différents services publics de la Ville d'Orléans (0,055 M€) contribuent à faire d'Orléans une ville connectée et inclusive.

### **3) Numérique et SIG**

La mise en place d'un ensemble de services numériques à même d'accompagner les citoyens dans leur vie quotidienne, complètera l'offre de services digitale accessible depuis le site institutionnel de la Ville et la consultation d'information à partir de QR Codes (0,050 M€). La Ville d'Orléans mutualise avec la Métropole d'Orléans des solutions numériques acquises en biens partagés par la Métropole notamment le SIG (0,025 M€) et le portail « data.orleans-metropole.fr » (0,039 M€) ouverts à tous.

L'image du numérique dans la ville sera renforcée par le soutien de projets et d'initiatives de rayonnement numérique et d'attractivité du territoire portés par des associations (0,050 M€).

## **G) La participation citoyenne et la vie des quartiers**

Pour qu'Orléans soit une ville où il fait bon vivre, la Mairie souhaite agir au plus près des habitants et les faire participer aux projets et à l'amélioration de leur cadre de vie.

### **1) La participation citoyenne**

La Mairie d'Orléans accorde une importance primordiale à la concertation et à la participation citoyenne dans les différents champs de l'action publique. Pionnière dans le domaine de la politique de proximité, la municipalité a souhaité dynamiser et innover les dispositifs de participation afin de réaffirmer la proximité comme socle de l'action municipale et garantir la participation de tous. Aussi, la nouvelle charte de la participation adoptée au Conseil Municipal du 15 octobre 2020 a conduit à la création de 6 groupes Orléans Proximité, à l'ouverture des commissions municipales aux citoyens participants à Orléans Proximité, à la possibilité pour les habitants de poser des questions au Conseil Municipal et la poursuite du budget participatif.

Le budget en fonctionnement dédié à la participation citoyenne (0,049 M€) permettra notamment :

- de financer la participation et la mobilisation des habitants dans les quartiers ainsi que le fonctionnement des groupes Orléans Proximité (visites sur site, réunions publiques, ateliers,...),
- de communiquer sur les dispositifs de concertation,
- de mettre en œuvre la démarche centrée usagers grâce aux « living labs », consistant à un test grandeur nature de services ou de nouveaux usages que la commune souhaiterait développer,
- de proposer une nouvelle action participative (CleanWalk),
- de financer la maintenance et l'assistance pour la plateforme du budget participatif.

En complément, un budget d'investissement de 0,3 M€ est inscrit au titre du budget participatif par lequel les investissements sont proposés et décidés directement par les habitants. Cette somme permettra de finaliser les projets qui ont été retenus dans le cadre de l'édition 2022/2023.

0,003 M€ sont proposés pour compléter les équipements destinés à faciliter l'organisation des permanences des élus de quartier et la promotion de l'action du « budget participatif ».

Enfin, 0,006 M€ sont inscrits en investissement pour la remise en concurrence de la plateforme participative.

### **2) Les aménagements de proximité dans les quartiers**

La Marie d'Orléans a à cœur d'œuvrer au plus proche des habitants en accueillant et délivrant des prestations dans les quartiers, en animant ces quartiers et en améliorant le cadre de vie des orléanais par la mise en œuvre rapide de petits aménagements.

Un budget de 0,019 M€ permet d'assurer le fonctionnement de la Direction de la Vie des Quartiers et de la Démocratie Locale qui porte la politique de proximité au sein des quartiers. Ses missions consistent à :

- Assurer l'accueil des usagers et la délivrance des prestations dans une logique de proximité et de qualité,
- Traiter l'ensemble des demandes des habitants et acteurs des quartiers en coordonnant les actions des équipes territorialisées et en lien avec l'ensemble des directions de la Ville et de la Métropole,
- Contribuer au bon déroulement des projets grâce à la connaissance des quartiers (habitants, usages, travaux...),
- Accompagner les élus de quartier dans l'exercice de leur mandat et l'animation de leurs Conseils Consultatifs de Quartier,
- Proposer des modes de concertation innovants et accompagner l'innovation de service ainsi que les projets des autres directions par la définition et le pilotage des plans de concertation.

Par ailleurs, un budget de 0,031 M€ est inscrit pour accompagner les actions d'animation, que ce soit en direct comme pour la fête des voisins ou par le biais de subventions aux comités des fêtes et associations animant les quartiers.

En investissement, l'enveloppe dédiée à la réalisation de projets d'aménagement dans les quartiers, à l'initiative des habitants ou/et des ateliers des groupes Orléans Proximité est reconduite à hauteur de 0,500 M€. Ce budget est dédié à la réalisation de petits travaux permettant l'aménagement d'aires de jeux, la mise en accessibilité de l'espace public, son embellissement, la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement. Les projets sont validés dans le cadre de revues de projets pilotées par l'élue à la coordination de la proximité et les adjoints de quartier avec la participation des élus thématiques et des services concernés.

0,150 M€ sont par ailleurs inscrits pour des travaux de toiture de la Mairie de proximité du quartier Argonne.

Enfin, 0,001 M€ sont inscrits pour l'achat de matériel type chariots pour la distribution des infos riverains notamment.

### **3) Les marchés de plein air**

Les 17 marchés de plein air organisés dans les quartiers d'Orléans traduisent l'engagement de la Mairie en faveur des circuits courts, permettant de soutenir les producteurs locaux et de promouvoir l'agriculture péri-urbaine. Ces marchés sont source de cohésion, de convivialité et d'animation au sein des quartiers.

Le budget qui leur est consacré s'élève pour 2022 à 0,027 M€ pour le fonctionnement et à 0,020 M€ pour l'investissement.

Les recettes, liées à l'activité des marchés sont inscrites en stabilité (0,320 M€). Cela correspond aux droits de place acquittés par les commerçants.

### 4) La vie associative

Le Service Vie Associative de la mairie, trait d'union entre les associations, la municipalité et les Orléanais, facilite les relations entre les associations et la collectivité.

Ses principales missions :

- gérer et animer les 3 maisons d'associations : Sainte-Catherine, La Source et l'Espace Olympe de Gouges. Ces trois structures accueillent les associations désireuses d'utiliser des salles pour de multiples activités (réunions, assemblées générales, conférences, activités de loisirs, expositions...). La maison des associations Sainte-Catherine est un lieu particulièrement exploité, notamment par la présence de personnel municipal chargé d'aider, d'orienter et d'informer, le public et les associations. Des services sont proposés : photocopies, boîtes aux lettres, casiers de rangement, espaces d'information et de communication...
- renseigner les associations sur les questions liées au fonctionnement des associations,
- aider et informer les usagers sur la création d'associations et sur les relations avec la collectivité,
- gérer un fichier associatif local (environ 1530 associations référencées), permettant au public d'obtenir des renseignements sur la vie associative locale afin de produire l'annuaire des associations orléanaises et poursuivre l'actualisation du catalogue numérique,
- animer le tissu associatif orléanais et le territoire à travers l'organisation de différentes manifestations :
  - o « Rentrée en Fête », évènement organisé chaque année, début septembre, où plus de 550 associations orléanaises se présentent au public et animent le centre-ville qui accueille, pour l'occasion, plus de 30.000 visiteurs.
  - o Festiv'Assos » à La Source, organisé en co-construction avec le collectif des associations de La Source permettant de valoriser le tissu associatif sourcien.
  - o La galette des associations et forces vives d'Orléans qui réunit plus de 800 personnes au palais des sports

### Le budget de fonctionnement de la Vie Associative est de 0,114 M€

La volonté municipale de soutenir le tissu associatif se traduit également par les subventions allouées chaque année à plusieurs centaines d'associations par les différentes directions de la mairie. Le service Vie associative accompagne les associations n'étant pas rattachées spécifiquement à une thématique.

Les associations seront soutenues financièrement en 2022 pour un montant de 0,015 M€.

Il est proposé d'inscrire un budget de 0,088 M€ pour la programmation de la 19<sup>ème</sup> édition de Rentrée en Fête afin de permettre aux associations de présenter leurs activités, renseigner le public, enregistrer les inscriptions et proposer des démonstrations. Cette édition se déroulera début septembre 2022.

Le budget global dédié aux Maisons des Associations est maintenu à un montant identique à 2021 soit 0,003 M€.

Les recettes prévues pour 0,024 M€ correspondent essentiellement aux adhésions à la maison des associations.

Il est attendu des subventions des partenaires (essentiellement Crédit Mutuel et Crédit Agricole) d'un montant identique à 2021 soit 0,012 M€.

**En investissement**, un budget de **0,005 M€**, est inscrit pour le remplacement du petit équipement de fonctionnement des deux Maisons des Associations et ce, afin de continuer d'assurer un service public de qualité et répondre efficacement aux demandes et besoins des associations utilisatrices.

## H) La tranquillité publique et les dispositifs de prévention

La sécurité reste un axe fondamental de l'action municipale. Il en va de la tranquillité et de la qualité de vie des Orléanais.

### 1) La tranquillité publique

Cette politique regroupe 2 domaines d'activité :

- Les policiers municipaux chargés d'assurer la sécurité et la tranquillité publique au titre des pouvoirs de police du Maire.
- Le CSO, centre névralgique de la sécurité et de la tranquillité publique qui s'appuie sur un maillage de caméras de vidéo-protection. Ce centre fonctionne sans discontinuer, 24h sur 24 (vidéo, radio, gestion des alarmes, des bornes du centre ancien,...).

Pour assurer ces missions, le budget de la police municipale s'élève à 7,842 M€ :

- 6,808 M€ en fonctionnement, dont 6,476 M€ de frais de personnel (195 postes dont 107 policiers). Le solde (0,332 M€) étant destiné au fonctionnement du service de police municipale (vêtements de travail, fournitures pour les équipes et les animaux, frais vétérinaires, entretien et maintenance des matériels radios, éthylotest, euro lasers et PDA, entretien du parc automobile) et des charges plus spécifiques (opération armement, gestion de la vidéo protection, traitement des situations d'ivresse publique manifeste).
- 1,035 M€ en investissement : sécurisation des bâtiments publics (0,510 M€), équipements de vidéo-protection (0,200 M€), renouvellement de véhicules (0,152 M€), relocalisation police (0,100 M€), entretien des véhicules (0,010 M€), renouvellement des radios-téléphones (0,036 M€) et achat de matériel (0,027 M€).

### 2) Le dispositif de Prévention Médiation

**Les équipes du service prévention médiation réussite (SPMR)** réparties sur les quartiers de l'Argonne, de la Source, des Blossières et maintenant Dauphine, contribuent par leurs actions, à la prévention de la délinquance, à renseigner et orienter les personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

### 3) Le dispositif du service éducatif de prévention et programme de prévention de la délinquance

La décision du Département du Loiret de mettre fin à son dispositif de Prévention spécialisée a conduit la Mairie à créer un service éducatif de prévention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le programme de prévention de la délinquance repose sur la lutte contre le décrochage scolaire par un accompagnement parental et un suivi éducatif et social des jeunes en situation de rupture.

Le dispositif « plateforme » permet, à travers les chantiers éducatifs de travailler sur l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans en rupture scolaire et de les guider vers l'insertion professionnelle.

Le dispositif d'accueil de collégiens exclus définitivement, baptisé « passerelle », a pour but de travailler sur les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteur de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion.

Depuis 2019, les dispositifs « Passerelle » et « Plateforme » sont pris en charge par la Métropole en cohérence avec le transfert de la prévention spécialisée du Département du Loiret à Orléans Métropole. Orléans, via son CCAS, participe financièrement à cette politique à hauteur de 0,200 M€.

En complément, la ville agit à travers :

**L'accompagnement parental** : il permet aux parents de bénéficier d'un suivi personnalisé dans le cadre du Conseil des Droits et Devoirs des Familles, pour les accompagner à surmonter les difficultés rencontrées et identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

**Le dispositif des Travaux d'Intérêt Général** qui constitue une alternative à l'incarcération et contribue à la prévention de la récidive. Depuis plusieurs années, les services municipaux contribuent de façon très active à ce dispositif. L'ambition de la Mairie est d'augmenter progressivement le nombre d'heures d'accueil, tout en assurant un suivi précis des bénéficiaires.

#### 4) Le dispositif « carrefour des parents »

Le dispositif Carrefour des Parents, porté par le CCAS, a été initié par la Mairie d'Orléans en 2004. Conçu comme un lieu d'échange autour de thématiques choisies par les parents et basé sur l'anonymat et la convivialité, le Carrefour s'est imposé comme un dispositif essentiel de prévention.

Une dizaine de réunions sont proposées chaque mois à travers la ville, en différents horaires et lieux proches des parents et des enfants : écoles, collèges associations de proximité, ASELQO.

Les parents expriment librement leurs interrogations, doutes, attentes, voire leur souffrance en présence de professionnels (médecins, psychologues, acteurs socio-éducatifs, parents relais).

L'objectif est d'aider les parents à réussir la relation unique qu'ils construisent avec chacun de leurs enfants, dans le quotidien et sur le long terme.

Avec près de 1 108 parents rencontrés en 2020, le dispositif a dépassé ses objectifs initiaux (toucher 1 000 parents par an sur la base de 10 parents par réunion).

#### 5) Le dispositif parents-relais

Le dispositif parents-relais, porté par le CCAS, complète les différentes actions de prévention en permettant de recourir ponctuellement, et en temps réel, à des parents vacataires volontaires.

#### 6) Le dispositif cite éducative

Le budget de fonctionnement 2022 de la ville d'Orléans prend aussi en compte la récente labellisation des quartiers Argonne et la Source en « **Cité Educative** » par l'inscription d'une dépense et d'une recette à hauteur de 0,2 M€.

Ce nouveau label est un dispositif né à partir des initiatives menées sur le terrain notamment dans les quartiers prioritaires. Il vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans pendant le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, en lien avec les différents acteurs concernés.

### I) Les pouvoirs de police spéciale

Cette politique soutenue par une dotation de fonctionnement vise :

- à assurer les travaux d'office en cas de défaillance des propriétaires dans les cas d'insalubrité ou d'immeubles menaçant ruine (0,005 M€ en dépense/recette) avec pour cette deuxième fonction l'accompagnement préalable d'experts via un marché spécifique (0,020 M€) ;
- à lutter contre les pigeons en ville via des prestations de capture (0,015 M€), à contrôler les émergences sonores et à mettre en œuvre toutes autres actions au titre des fonctions hygiène et salubrité en vue de faire respecter la tranquillité publique (0,007 M€) ;
- à mettre en œuvre les pouvoirs de police du maire en matière de sécurité incendie et d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), à prendre en charge les animaux errants en ville avec la mise en place d'un dispositif de pré-fourrière animale afin d'assurer leur accueil 24h/24 et 7 jours sur 7 (0,015 M€) ;

En complément, 0,040 M€ sont proposés pour une prestation d'accompagnement relative aux préconisations incendies dans les établissements recevant du public.

## II. Embellir et entretenir l'espace public

La compétence espace public ayant été transférée à Orléans Métropole, à compter du 1er janvier 2018, seules les dépenses afférentes aux compétences restant municipales sont désormais inscrites au budget, à savoir les espaces verts communaux (parcs et jardins / espaces attenants aux bâtiments publics), le fleurissement (colonnes végétales), les sapins de Noël, l'entretien des aires de jeu, l'entretien et le traitement des fontaines, la gestion des décorations de Noël, l'entretien des arbres dans les parcs et jardins, le concours de roses.

### A) La gestion et l'entretien de l'espace public au quotidien

Le budget de la gestion de l'espace public s'établit à 5,193 M€ y compris les charges de mise à disposition de personnel remboursées à la métropole, dont notamment :

**Le budget de fonctionnement** alloué en 2022 aux missions de gestion de l'espace public s'établit à 1,015 M€ et intègre:

- l'entretien des parcs et jardins pour 0,761 M€ dont les prestations confiées à des entreprises et l'achat de fournitures horticoles, la réalisation et l'entretien des colonnes végétales de la rue Jeanne d'Arc, le remboursement à la Métropole des mises à disposition de services, l'entretien des aires de jeux ; une enveloppe de 0,200 K€ est inscrite pour la mise en fleurissement des espaces publics,
- la gestion des décorations de Noël pour 0,148 M€,
- l'occupation du domaine public pour 0,056 M€ pour la gestion des recettes de ce périmètre et la maintenance des logiciels de gestion des prestations de mise à disposition du domaine public ; cette activité contribuant à percevoir des recettes à hauteur de 0,997 M€ (rôle de voirie, redevance de manèges, taxis et commerces ambulants, TLPE, ...),
- l'entretien, et l'achat de fournitures pour les fontaines pour 0,033 M€,
- les petits équipements et l'outillage des équipes pour 0,018 M€.

Le budget de fonctionnement 2022 comprend également le remboursement par la ville à Orléans Métropole des personnels mis à disposition pour la gestion des espaces verts (2,047 M€).

**Le budget d'investissement** relatif aux opérations d'aménagement et d'embellissement de l'espace public (2,131 M€) concerne les principaux projets suivants:

- les travaux du parc Sanitas (0,900 M€),
- l'enfouissement des réseaux rue des Cornu-Vapereau (0,480 M€),
- l'amélioration et l'entretien des espaces verts et du fleurissement (0,480 M€)
- la remise en état des arbres (0,110 M€) et la mise en place d'un inventaire des arbres (0,040 M€)
- l'aménagement floral de la place du Martroi (0,050 M€),
- le renouvellement des décorations de Noël (0,040 M€).

Orléans Métropole réalisera également 10 M€ de travaux pour l'espace public d'Orléans.

### B) La circulation et le stationnement

Les dépenses de fonctionnement (0,993 M€) concernent principalement l'exploitation du parc d'horodateurs et des nouveaux moyens de paiement associés pour une recette de stationnement sur voirie estimée à 3,241 M€. La recette est proposée en évolution de 0,394 M€ par rapport à 2021 en lien avec la reprise de l'activité de stationnement post crise sanitaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'amende de police est remplacée par la redevance post stationnement dont le produit est recouvré par la Mairie. A Orléans, il a été décidé que cette nouvelle mesure serait tout à fait neutre pour les orléanais puisque le tarif a été maintenu à 17 €.

Le budget 2022 intègre les dépenses relatives à la dépenalisation du stationnement (procès-verbaux pour non-paiement ou dépassement). Ces dépenses sont inscrites à hauteur de 0,344 M€ et sont intégralement compensées par une recette de même montant correspondant au remboursement par Orléans Métropole, bénéficiaire de la recette de dépenalisation, affectée au financement d'actions en faveur de la mobilité.

Le budget d'investissement 2022 de 1,042 M€ correspond essentiellement à l'acquisition de parts dans la SEM Orléans Gestion (0,5 M€) et au reversement de la recette de FPS à la Métropole (0,431 M€).

### III. Transformer les quartiers

#### A) Les projets d'aménagement dans les quartiers

La politique d'aménagement urbain se poursuit en 2022 au travers de projets dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

##### QUARTIER CENTRE-VILLE

L'ambition pour le centre-ville est réaffirmée en particulier au travers des grandes actions suivantes :

- **ZAC Carmes Madeleine** (2,081 M€)  
La ZAC poursuivra en 2022. En effet, il s'agit de permettre à l'aménageur de poursuivre les études et travaux des espaces publics de la ZAC, les îlots constructibles du site Madeleine et de la rue des Carmes.
- **ZAC Bourgogne** (0,300 M€) suite à l'abandon du projet de construction sur l'îlot Linières, un projet de jardin des senteurs qui permettra aux usagers de découvrir un parcours olfactif avec des essences végétales diversifiées, odorantes et colorées. Une aire de jeux pour enfants y sera également aménagée. Les travaux sont prévus à l'automne 2021 pour une ouverture au public au second semestre 2022.
- **La campagne de ravalement de façades** (1 M€) : Celle-ci, engagée depuis 2002, se poursuit chaque année à un rythme soutenu et régulier soit à fin 2020 plus de 1 200 façades et 14 M€ de subventions versées.

Le développement urbain se poursuit aussi dans les quartiers et au travers de nouvelles ZAC.

##### QUARTIER SUD LOIRE

- **Résidence Dauphine** (0,200 M€) : le programme de renouvellement urbain du secteur Dauphine dans le quartier Saint Marceau a été formalisé par le protocole d'accord signé le 25 juin 2012 entre la SA d'HLM France Loire et la ville d'Orléans. Ce dernier a permis d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants et de rétablir son attractivité, par une intervention ambitieuse sur l'habitat, une requalification et la création de nouveaux équipements.

En 2022, le crédit permettra la réalisation du projet de voie de liaison douce entre la rue des Anguignis et le secteur Dauphine, afin de désenclaver le gymnase Georges Chardon ainsi que le groupe scolaire Bénédicte Maréchal, équipements nouvellement reconstruits dans le quartier Saint-Marceau.

##### QUARTIER NORD EST

**ZAC du Fil Soie** (0,050 M€) : Il s'agit d'études à mener en lien avec la phase opérationnelle de la ZAC.

- Par ailleurs, une enveloppe de 0,100 M€ permettra des interventions sur diverses zones d'aménagement urbaines (études et travaux) notamment des travaux divers dans les ZAC. En étude : il s'agit notamment des frais d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les sites pollués.

#### B) L'action foncière

Au niveau des acquisitions foncières sur l'ensemble de la ville, une enveloppe financière d'environ 1,2 M€ est inscrite et permettra de faire face à des opportunités de préemptions ou d'acquisitions amiables hors acquisitions rattachées aux politiques publiques concernées.

Parallèlement, des recettes de cessions foncières seront inscrites au budget pour un montant de 0,218 M€ correspondant à la vente de terrains de la réserve foncière dans le clos de la Motte.



## **PARTIE II : L'ANIMATION D'ORLEANS**

La culture, le commerce, l'organisation d'événements contribuent à faire d'Orléans une ville animée et dynamique.

### **I. La culture vecteur d'attractivité**

Le budget culture pour 2022 s'inscrit dans la poursuite des objectifs du mandat sous le signe :

- de la proximité et de la participation des habitants : la culture pour tous, avec tous et partout, tout au long de l'année
- du soutien aux artistes et au secteur culturel : soutien à l'emploi, soutien à la création, soutien à la commande publique culturelle
- de l'accompagnement des talents : identification, éclosion et accompagnement des projets artistiques et culturels
- du partenariat avec les acteurs culturels et d'une politique contractuelle avec les grandes institutions pour une meilleure coordination et lisibilité des projets menés

La diffusion des connaissances et l'ouverture d'espaces de débats et de rencontres, la sensibilisation aux expressions artistiques, le soutien à la diversité, la participation des habitants et les pratiques amateurs seront encouragés tout au long du mandat.

La figure de la Femme combattante prendra une place particulière dans les projets menés avec la présence et la visibilité des femmes, artistes, écrivaines, scientifiques.

Un projet global à l'attention du très jeune et jeune public fera l'objet d'un travail de concertation avec les acteurs du secteur de la petite enfance, de l'éducation et des représentants des familles.

L'année 2021 a encore été fortement impactée par la crise sanitaire. La Ville s'est mobilisée auprès des acteurs culturels avec un fonds de soutien à l'emploi artistique de 0,250 M€ et un programme culturel et artistique ambitieux dès l'été, avec la mise en œuvre du festival Eté essentiel.

Le budget de subvention revient au niveau de 2020 (l'aide exceptionnelle 2021 étant réinvestie dans la poursuite de l'Eté essentiel), il sera attribué avec transparence, aux projets répondant aux critères de : proximité avec le territoire et les habitants, structuration professionnelle, innovation artistique ou culturelle.

Seront privilégiés l'emploi artistique et les actions sur la durée permettant une interaction avec les publics.

Le secteur des pratiques amateurs fera l'objet d'une attention particulière dès lors qu'il encourage et développe la pratique artistique ou culturelle auprès du plus grand nombre et cherche à diversifier les publics touchés.

Les grandes institutions culturelles de notre ville seront encouragées à développer des coopérations et des rapprochements afin d'amplifier les actions qu'elles mènent et de rendre leurs projets et leurs missions plus lisibles auprès des publics.

Les établissements de la ville poursuivront leurs actions avec un prisme particulier dans les antennes de quartier, tant pour la bibliothèque municipale que pour le conservatoire.

Dans le cadre croisé de la politique d'éducation artistique et de réussite éducative, le Conservatoire portera le projet DEMOS d'éducation musicale à vocation sociale, en partenariat avec la Philharmonie de Paris et l'Orchestre symphonique d'Orléans.

En 2022, pour atteindre les objectifs visés ci-dessus, l'enveloppe inscrite au titre de la politique culturelle s'élève à 22,8 M€ dont 11,3 M€ de frais de personnel et 4,4 M€ de programmes d'investissement.

**LES MOYENS AFFECTES A LA POLITIQUE CULTURELLE :**

**Le budget de fonctionnement :**

- **La culture au plus près des publics, les opérations sur l'espace public :**

Une enveloppe de 0,171 M€ est inscrite pour affirmer la présence de l'art sur l'espace public dans tous les quartiers de la Ville au travers de performances, expositions et propositions artistiques hebdomadaires et événements autour des arts graphiques urbains.

Le **festival Eté essentiel** sera reconduit, d'accès partiellement libre et réalisé en forte coopération avec les institutions partenaires culturelles, il offre une grande qualité artistique pour un budget de 0,237 M€.

- **Le soutien aux partenaires culturels du territoire, institutions, associations culturelles et compagnies artistiques**

**Les structures du théâtre : 2,668 M€** : maintien du soutien couvrant l'ensemble des entités composant l'offre de spectacle vivant labellisé par l'Etat et le CADO.

**L'aide apportée aux associations et aux partenaires : 1,7 M€** dont :

- **Les subventions à l'Astrolabe et à Polysonik**, s'établiront à 0,575 M€ en vue de poursuivre la structuration des musiques actuelles.
- **L'orchestre d'Orléans** continuera à être soutenu à hauteur de 0,217 M€ et dans le cadre du partenariat DEMOS pour 0,142 M€ de subvention
- **L'OCI, organisation du concours international**, proposera la 8<sup>ème</sup> édition du concours Brin d'herbe, un budget de 0,12 M€ est inscrit pour soutenir cette structure et ses projets.
- Une subvention de 0,020 M€ est prévue pour soutenir un projet porté par le FRAC.

**Le réseau des médiathèques, (0,466 M€ hors frais de personnel)** poursuit la modernisation de son projet et de son rapport aux usagers. Les actions culturelles s'y développent en partenariat avec les acteurs locaux artistiques, éducatifs et sociaux. Le festival en biennale *Illustres illustrateurs* sera à nouveau proposé en début d'année 2022. La reconquête des publics constituera l'enjeu majeur de cette année 2022.

**Le conservatoire, (0,338 M€, hors frais de personnel)**, s'est engagé dans un nouveau projet valorisant les pratiques collectives, les nouvelles esthétiques artistiques, les partenariats renforcés avec les acteurs des musiques actuelles. A ce titre, il met en œuvre le projet DEMOS (0,154 M€) en partenariat avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et l'Orchestre symphonique d'Orléans. Le montant de recette prévu au budget 2022 pour ce projet s'élève à 0,126 M€.

**Le musée d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement** : le musée fonctionnera en année pleine, il poursuivra une mission de transmission de la culture scientifique et de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Il s'associera aux partenaires de culture scientifique du territoire pour développer le lien aux différents publics et l'attractivité de l'établissement. Le budget de fonctionnement est inscrit pour **0,760 M€** (hors frais de personnel).

**Les archives municipales**, le budget est en hausse à **0,067 M€**. L'année 2022 verra se concrétiser la mise en œuvre de l'archivage électronique, le développement de la communication par le nouveau site internet et des travaux de nettoyage des magasins et dépoussiérage des collections justifiant la hausse budgétaire.

**Le théâtre Gérard Philipe, (0,1 M€)**, poursuit sa programmation jeune public et poursuit le développement du projet *Grand !e, une saison jeune public à Orléans*, monté en partenariat avec la Scène nationale, l'Astrolabe, le CDN et le théâtre de la Tête Noire. Par ailleurs il conforte son rôle d'accueil d'artistes en étape de créations.

**La Collégiale Saint-Pierre le Puellier (0,052 M€)** accueillera plusieurs expositions et poursuivra son partenariat avec l'ESAD.

- **Rencontres, débats, vie des idées : (0,061 M€)**

Les établissements culturels de la Ville avec les partenaires institutionnels et culturels feront vivre les idées au cours de débats et rencontres invitant des personnalités orléanaises ou du monde francophone.

- **La femme combattante : (0,053 M€)**

Le projet des Voix d'Orléans sera poursuivi ainsi que le soutien au Parlement des écrivaines francophones.

### **Le budget d'investissement**

Le montant du **budget d'investissement pour l'année 2022 s'élève à 4,4 M€** en dépenses et 0,25 M€ en recettes.

#### **Les principaux investissements concernent :**

- La poursuite du projet de travaux au conservatoire de musique, danse, théâtre et le renouvellement du parc d'instruments dont les pianos pour 0,958 M€ incluant des études préalables dans le cadre des travaux de restructuration du conservatoire (0,5 M€),
- Un budget d'études est inscrit pour lancer le projet de nouvelle SMAC pour 0,2 M€
- Des matériels et mobiliers dans les médiathèques, permettant un meilleur accueil du public, dont un robot de retours et le remplacement de mobiliers très usagés, ainsi que les acquisitions permettant le renouvellement des collections pour 0,704 M€
- Les dépenses pour les musées (0,3 M€) avec notamment les acquisitions et restaurations des collections des 3 musées de France
- Un important programme portant sur les monuments historiques pour 1,1 M€
- L'installation d'une œuvre à la mémoire de Jean Zay pour 0,3 M€
- La poursuite du plan de reprise des menuiseries du TGP pour 0,12 M€
- La poursuite du remplacement des matériels du théâtre d'Orléans (0,065 M€)
- Des subventions d'équipement pour les associations conventionnées pour 0,06 M€

#### **ARCHEOLOGIE :**

Des crédits sont inscrits au titre des interventions du service archéologique qui se voit confier des opérations de diagnostic et de fouilles pour les opérations menées par la Ville ou à des demandes d'aménageurs. C'est ainsi, qu'au titre de l'année 2022, sont inscrits en fonctionnement 0,386 M€, et en investissement 0,124 M€.

Les recettes de l'archéologie inscrites pour 2022 représentent un montant de 0,628 M€ (diagnostics et redevance archéologique) y compris 0,438 M€ dans le cadre du marché de l'hôpital Porte-Madeleine.

## **II. Le soutien à l'emploi et au commerce**

### **A) Le soutien au Commerce**

Le budget en fonctionnement représente 0,525 M€ avec les actions en faveur des artisans et commerçants sédentaires et non sédentaires suivantes :

- l'animation du centre-ville et des polarités des quartiers avec les prestations de la sonorisation de la rue Royale, des animations régulières et nouvelles (Fête du tri, St Valentin, After shop, course de garçons de café, les braderies d'été et d'hiver...) pour 0,069 M€,
- des frais de gestion locative des 12 locaux commerciaux situés dans les rues des Carmes, de Bourgogne, St Jean, Place de Gaulle,... pour 0,324 M€,
- les subventions versées aux associations dont les Vitrines d'Orléans (0,045 M€),
- la communication sur les animations avec des visuels (papier, numérique...) pour 0,035 M€,
- la gestion des marchés de plein air pour 0,027 M€,
- la mesure de l'attractivité de la Ville à travers les comptages de flux et des enquêtes (0,023 M€),
- les colloques et fournitures pour 0,002 M€.

Le budget en investissement représente 1,160 M€ avec les actions en faveur des artisans et commerçants suivantes :

- Des acquisitions foncières :
  - o dans les Halles Châtelet (0,500 M€)
  - o dans la galerie marchande Rive de Loire (0,140 M€)
  - o dans le secteur des Carmes (0,220 M€)
- Des travaux sur le local avenue de la Bolière (0,050 M€)
- La mise en place de nouvelles bornes alimentaires (0,020 M€)

## **B) Une politique en faveur de l'insertion professionnelle**

Les actions en matière d'emploi sont maintenant de la compétence de la Métropole. La ville reste néanmoins attentive aux activités de la Maison de l'Emploi et aux opérations menées sur le territoire en soutenant matériellement les Rendez-vous de l'emploi organisés dans les quartiers et l'évènement « 2000 emplois – 2000 sourires ».

Les crédits inscrits au budget 2022 permettront de continuer à soutenir financièrement l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,033 M€).

## **III. La promotion du territoire et le label Ville d'art et d'histoire**

Dans le cadre de la convention signée en 2009, entre la ville et le Ministère de la Culture, le service Ville d'Art et d'Histoire propose toute l'année des actions de valorisation du Patrimoine d'Orléans, touchant un public local (Orléans et Métropole) mais aussi extérieur. L'orientation choisie est également de promouvoir le service sur le territoire orléanais et d'en faire un outil de promotion du territoire en lien avec l'Office de tourisme.

Ses actions se traduiront pour 2022 (0,056 M€) à travers deux programmes thématiques semestriels (visites, balades, spectacles, conférences...), la réalisation d'actions de médiation lors des évènements majeurs de la ville, ainsi que lors de manifestations nationales touchant au Patrimoine.

Le service Ville d'Art et d'Histoire poursuit également des actions de recherche, de promotion et de communication en complément d'une offre éducative et accueille à l'année des jeunes publics et des scolaires.

Dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'Histoire, les actions suivantes seront poursuivies en 2022 :

- offre de découverte annuelle du patrimoine orléanais diversifiée et accessible aux publics locaux, adultes et enfants (actions de médiation et publications),
- offre d'actions éducatives en direction des publics scolaires,
- recherche documentaire et de valorisation du patrimoine au sein des actions de la ville,
- création de supports de promotion et de connaissance du patrimoine,
- développement d'outils de communication adaptés.

En 2022, se poursuivra le travail de renouvellement du Label Ville d'Art et d'Histoire avec la phase 2 : Perspective pour les 10 ans à venir.

Les recettes (0,020 M€) englobent les visites scolaires et les encaissements des visites adultes commercialisées à l'Office de tourisme, ainsi que les demandes de subvention qui seront déposées à la Drac et à la Région.

Les actions suivantes, initiées en 2021 seront poursuivies en 2022 :

- Acquisition d'un fonds documentaire (achat d'ouvrages de référence sur le patrimoine orléanais et régional, des revues scientifiques et ouvrages pédagogiques), ainsi que de nouveaux outils de médiation dans le cadre des actions éducatives du service pour mener des visites et ateliers jeunes. Enfin, plusieurs actions et une communication ciblées seront prévues, notamment la valorisation du PASSÉ-simple.
- Acquisition d'une application numérique pédagogique permettra des actions en direction des jeunes publics de 8 à 18 ans), scolaires ou en famille.
- Réalisation de contenus de réalité virtuelle en 3D de monuments orléanais, pour tous publics.

## IV. Les principaux événements et animations prévus en 2022

### LE FESTIVAL DE LOIRE

Le budget en 2022 (pour l'édition 2023) sera de 0,510 M€ dont 0,025 M€ au titre de la communication notamment le premier acompte du graphiste, la plaquette partenaire et les premières insertions presse pour le festival 2023.

En 2022, le dialogue compétitif pour la « Direction artistique et réalisation technique » du festival sera relancé.

Le marché « Rassemblement de bateaux » a été attribué à Evénements Voiles Traditions pour le Festival de Loire 2021 et 2023 pour un montant de 0,781 M€ pour chaque édition, 0,481 M€ sont inscrits au budget 2022.

De plus, un crédit est prévu pour le règlement de 30% du marché de « Direction artistique et réalisation technique » du festival ainsi que le marché du rassemblement de bateaux. Pour ce dernier, il convient de noter qu'il est passé dans le cadre d'un groupement de commande avec la Métropole.

Un budget reste consacré aux frais de procédure du dialogue compétitif, des balades en Loire et des subventions aux marinières.

### BATEAU « INEXPLOSIBLE » :

Le budget présenté pour 2022 s'établit à 0,029 M€ et concerne principalement :

- la mise en sécurité du bateau en cas de crue (0,010 M€)
- l'entretien courant annuel du bateau (0,005 M€)
- les assurances du bateau (0,010 M€)

Les recettes (0,013 M€) concernent les loyers dus de l'Inexplosible et le remboursement des charges (fluides et autres) par l'exploitant ainsi que la quote-part de l'assurance remboursée par l'exploitant.

Une enveloppe de 0,060 M€ est à prévoir pour l'ensemble des travaux à réaliser sur l'établissement :

- la mise sur cale pour le renouvellement du titre de navigation (0,030 M€) : selon des dispositions réglementaires, l'Inexplosible doit être mis en cale sèche pour procéder aux vérifications d'usage afin de permettre le renouvellement du titre de navigation. L'opération incluant l'étude de sol, le grutage, le sondage et le nettoyage de la coque ainsi que l'intervention d'un expert maritime et fluvial.
- la remise en peinture de la coque (0,015 M€)
- divers travaux (0,015 M€)

### L'ANIMATION DES QUAIS

Entre juin et septembre 2022, la Mairie proposera un programme d'animation tout public sur les quais de Loire : expositions, concerts en plein air, activités sportives, promenades en bateaux. Cette programmation sera organisée en lien avec les acteurs orléanais et les associations locales.

Une nouvelle exposition photographique sera proposée sur la promenade des quais ainsi qu'une nouvelle saison de « concerts éphémères » et de la Fête des Duits.

L'appel à projet de la guinguette des bords de Loire étant arrivé à la fin de la saison estivale 2021, il sera relancé en 2022.

Le budget alloué à l'animation des quais s'élève à 0,144 M€ en fonctionnement et 0,010 M€ en investissement.

### LES FETES DE JEANNE D'ARC

La Ville célébrera en 2022 le 593<sup>ème</sup> anniversaire de la délivrance d'Orléans du 29 avril au 8 mai 2022 avec les temps forts incontournables que sont la Cérémonie de remise de l'épée suivie de l'entrée de Jeanne d'Arc Porte Bourgogne le 29 avril et de la chevauchée de Jeanne d'Arc le 1<sup>er</sup> mai ; ces manifestations sont portées par l'association Orléans Jeanne d'Arc.

Le 7 mai, à l'issue de la cérémonie de remise de l'étendard, sera présenté le nouveau son et lumière créé pour l'occasion, suivi du retour du Set électro sur le parvis du Théâtre d'Orléans.

Le 8 mai fera place aux traditionnels hommages à Jeanne d'Arc, au défilé militaire et cortège commémoratif.

Quant au Marché médiéval, il se tiendra du 5 au 8 mai et le campement médiéval à la Source, pour sa 6<sup>ème</sup> édition, sera programmé dans la semaine du 1er mai.

A noter toutefois que l'organisation de ces grands rassemblements sera conditionnée aux mesures sanitaires et réglementaires en vigueur compte tenu de l'évolution de la Covid-19.

Ainsi le budget 2022 s'établit à 0,792 M€ en dépenses, le montant prévisionnel des recettes étant fixé à hauteur de 0,088 M€.

Le budget d'investissement s'élève à 0,083 M€ pour le remplacement des pavillons de la rue Jeanne d'Arc et le financement du spectacle Son et lumière 2022.

### **LES FESTIVITES DU 14 JUILLET**

En 2022, les festivités se dérouleront le mercredi 13 juillet autour d'un feu d'artifice sonorisé sur les têtes de Pont, lequel sera suivi d'un bal populaire animé par un orchestre sur l'esplanade de la tête nord du Pont de l'Europe. A l'occasion de l'édition 2021, un dispositif de sonorisation digitale avait été expérimenté. Environ 4 000 personnes l'ont testé. Cette expérience s'est donc révélée concluante et devrait être poursuivie pour l'événement prochain, dans un souci de répartition des publics notamment.

Les deux temps forts, feu d'artifice et bal, seront organisés par les communes de Saint Pryvé Saint Mesmin, Saint Jean de la Ruelle et Orléans. Ensuite, la programmation se poursuivra dans la journée du jeudi 14 juillet dans le centre-ville d'Orléans.

Avec la reconduction de la convention de groupement de commande pour 2022, et sous réserve de l'accord des autres communes, le feu d'artifice et les coûts techniques du bal feront l'objet d'un budget mutualisé avec les villes de Saint Jean de la Ruelle et Saint Pryvé Saint Mesmin identique à celui de 2021.

Le budget alloué au 14 juillet s'élève à 0,074 M€.

### **LE MARCHE DE NOËL**

Le projet 2022 maintiendra une conception divisée du nord au sud de la ville, en plusieurs pôles, permettant la déambulation des visiteurs dans tout le centre-ville. Faisant suite à l'expérience 2021, le marché de Noël 2022 devrait renforcer son offre commerciale alternative en favorisant les circuits courts, l'artisanat et la production locale notamment. Ce travail a été impulsé en 2021 en partenariat avec la Métropole, La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Centre Val de Loire et la Chambre d'Agriculture du Loiret, coopérations qui devraient également être reconduites en 2022.

Aussi, le marché de Noël serait de nouveau construit avec l'artisanat au centre de la manifestation sur la place du Martroi, une quarantaine de chalets revendeurs non alimentaires et alimentaires dans la rue Royale et sur la place de la République et la réalisation d'un pôle alternatif sur la place de la Loire.

Le marché de Noël comptera les traditionnelles animations tournées vers les enfants : la maison du Père Noël et une ou deux grandes animations fixes comme une grande roue.

Le budget en dépenses de la manifestation est de 0,371 M€ avec un montant prévisionnel de recettes proposé à hauteur de 0,215 M€.

Le budget d'investissement (0,010 M€) prévoit la création d'un film de Noël sur la thématique choisie pour l'année, projeté pendant tout le mois de décembre sur la Cathédrale.

### **Villes jumelles et relations internationales**

Dans un monde aujourd'hui en pleine mutation où les citoyens et les institutions doivent inventer de nouvelles formes d'échanges, les relations et la solidarité avec nos pays voisins et européens sont primordiales et doivent être confortées.

C'est pourquoi, la Mairie d'Orléans souhaite donner une nouvelle orientation aux relations internationales, pour le mandat 2020-2026, en développant de manière prioritaire ses partenariats européens notamment dans les domaines du développement durable et de la jeunesse.

Dans ce cadre, les actions suivantes seront menées :

- Mettre en place une stratégie à l'international en lien avec les priorités du mandat (développement durable – environnement – biodiversité - transition écologique / énergétique, jeunesse, économie et francophonie) suite au diagnostic conduit en 2021.
- Développer avec ses villes jumelles, et plus particulièrement européennes, des projets communs, concrets et bénéfiques pour le territoire et les citoyens tout en mobilisant et soutenant le développement international des acteurs locaux vers les villes jumelles. Les projets devront plus particulièrement s'inscrire dans 3 domaines : développement durable, environnement, biodiversité, transition écologique/énergétique, économie et jeunesse.
- Poursuivre le partenariat avec Münster (Allemagne) par la mise en place d'un plan d'actions concrètes et réciproques avec l'appui d'un Volontaire Franco-Allemand des Territoires et en recherchant des financements auprès notamment de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (O.F.A.J).
- Organiser les célébrations pour le 30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Cracovie.
- Poursuivre son action de solidarité internationale à travers le partenariat Orléans-Parakou avec l'appui des partenaires financiers (Agence Française de Développement, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Conseil Régional du Centre Val de Loire), en lui donnant plus de visibilité au niveau local, national et international et en utilisant l'expertise développée pour faire rayonner Orléans.
- Favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde et contribuer à leur insertion professionnelle en mettant en place une plateforme numérique de stages internationaux avec les villes jumelles et les acteurs jeunesse du territoire (C.R.I.J, Université, Maison de l'Emploi...) ainsi qu'un chantier international avec la Métropole et les communes membres.
- Faire d'Orléans et de sa Métropole un territoire qui compte sur la scène internationale notamment en valorisant l'expertise orléanaise et en renforçant la présence d'Orléans dans les réseaux des collectivités territoriales intervenant à l'international tels que l'A.F.C.C.R.E et C.U.F.
- Développer des projets concrets sur la francophonie avec les villes jumelles de Parakou et de la Nouvelle Orléans et d'autres villes francophones dans le monde et s'inscrire dans les réseaux sur la Francophonie (ex : A.I.M.F). Organiser un forum de la francophonie réunissant les divers acteurs du territoire (culture, économie...). Rechercher des financements notamment auprès de l'A.I.M.F, du Ministère des Affaires Etrangères.
- Initier un projet de coopération avec un pays africain francophone, pour la préservation d'une espèce animale en lien avec le MOBE (Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement).

Pour mener ces projets, le budget primitif 2022 prévoit un montant de 0,243 M€ (dont 0,004 M€ en investissement) en dépenses et de 0,064 M€ en recettes.

### **SOUTIEN A LA POLITIQUE EVENEMENTIELLE**

Le budget de fonctionnement (0,060 M€) sera consacré aux animations proposées sur l'espace public en lien avec les commerçants, et aux initiatives permettant de faire vivre le centre-ville et les quartiers.

Le partenariat avec les élèves de l'Ecole de l'Image des Gobelins de Paris qui, depuis 2018, permet de proposer au public un son et lumière sur la cathédrale, est réitéré. Depuis 2020, nous comptons sur la participation des élèves du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, qui composent les musiques des créations visuelles. Enfin ce budget nous permet de soutenir les initiatives locales et associatives lorsque le prêt du matériel n'est pas possible ou limité lors des périodes denses en manifestations.

**REGIE EVENEMENTIEL**

En investissement, les vidéoprojecteurs qui servent à la diffusion du son et lumière estival projeté sur la Cathédrale seront remplacés, après 5 ans d'exploitation de ce dispositif (0,585 M€).

**COMMEMORATIONS – MEMOIRE (0,042 M€)**

**Le budget de fonctionnement de la politique Mémoire est de 0,042 M€.**

Les actions prévues en 2022 seront les suivantes :

- les cérémonies patriotiques,
- l'hommage aux élus et personnalités décédées en 2020 : Jean- Louis Bernard, André Dabauvale, Serge Bodard, Michel Ricoud
- l'hommage à Charles de Gaulle et Jean Moulin : étude pour l'implantation de monuments commémoratifs,
- le Cycle hommage aux anciens Maires d'Orléans : Pierre Chevallier, Maire de 1944 à 1951, André Dessaux, Louis Simonin,
- l'Anniversaire de la Panthéonisation de Maurice Genevoix,
- les actions Mémoire du quartier Sonis (inauguration des rues...),
- le partenariat des actions menées par les associations de Mémoire et des anciens combattants,
- le travail pédagogique sur les noms de rues : ajout sur les noms des plaques de rues des fonctions des personnalités ainsi que les dates de naissance et décès.

Les associations des anciens combattants sont soutenues financièrement pour un montant de 0,009 M€.

**En investissement**, 0,004 M€ sont proposés pour la poursuite de restauration ou la création de monuments et stèles commémoratifs.



## **PARTIE III : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE**

### **I. Orléans au rendez-vous de la transition écologique et énergétique**

Depuis plus de 15 ans, la Ville s'est engagée de manière forte dans la transition environnementale. Le Développement Durable s'inscrit comme le fil directeur de tous les projets. Si la transformation de l'intercommunalité en Métropole a fait évoluer le périmètre des compétences de la Ville et par voie de conséquence, le montant des inscriptions budgétaires, Orléans n'en demeure pas moins un acteur à part entière : elle accompagne la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial d'Orléans Métropole et poursuit ses politiques volontaristes afin de lutter contre le dérèglement climatique, préserver la nature, consommer responsable, prévenir les risques et sensibiliser les Orléanais.

### **II. Préparer l'avenir et devenir un territoire résilient**

- **Produire de l'énergie renouvelable**

En ligne avec les objectifs définis par le Plan Climat Air Energie Territorial d'Orléans Métropole, la ville d'Orléans s'engage dans le développement des énergies renouvelables via le déploiement d'un plan de solarisation de son patrimoine. Une enveloppe (0,300 M€) a ainsi été programmée afin d'alimenter des études de préféabilité technique dans la perspective de diffusion d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement d'infrastructures en toitures, sur ombrières ou sous la forme de fermes photovoltaïques.

- **Continuité écologique et préservation de la ressource en eau**

Orléans soutient financièrement des actions pour la protection et l'entretien des berges du Loiret et du bras des Montées (0,005 M€). Orléans est par ailleurs, membre d'associations nationales agissant dans les champs du développement durable (0,003 M€).

Bien que la compétence eau potable soit désormais métropolitaine, la ville continue à être vigilante sur la protection des captages d'eau afin d'assurer une qualité constante et une eau accessible à tous. Par ailleurs, le réseau d'eau potable d'Orléans est l'un des plus performants.

- **Prévenir les Risques Majeurs et se préparer à la gestion de crise**

Orléans poursuit son engagement dans sa politique de réduction de vulnérabilité et d'amélioration de sa résilience via le déploiement de sa réserve communale de sécurité civile (0,013 M€), l'actualisation et la diffusion de son plan communal de sauvegarde et son DICRIM (0,030 M€) et le déploiement d'un système d'alerte des populations porté par Orléans Métropole.

Orléans est par ailleurs membre du CEPRI et de l'Etablissement Public Loire (0,019 M€) et travaille en partenariat étroit avec ces organismes pour renforcer la résilience du territoire.

La question des risques associée à la présence de carrières souterraines continue à être instruite au travers d'un conventionnement avec les spéléologues du Loiret (0,005 M€) et le provisionnement en vue de réaliser des études géotechniques ou des travaux de comblement des cavités (0,020 M€).

Par ailleurs, suite à la découverte d'une carrière faubourg St Vincent, aux dimensions particulièrement notables, une phase de diagnostic approfondi, engagée en 2019 s'achèvera fin 2022 afin de caractériser le risque. En investissement, un dispositif de soutien aux propriétaires riverains de la carrière du Faubourg Saint Vincent permettrait d'assurer la prise en charge partielle des travaux de comblement (0,415 M€). Dans la continuité de la gestion des risques majeurs et du Plan communal de secours, il est proposé le financement d'un poste de commandement de crise à hauteur de 0,250 M€.

Des dépenses récurrentes sont également proposées (alertes météo, pièces panneau info-crue, équipements de travail...).

### **III. Sensibiliser les Orléanais pour les rendre acteurs du changement**

La Ville d'Orléans va accompagner le déploiement de démarches de mobilisation territoriale autour des enjeux de la transition (0,090 M€). Cette enveloppe visera à accompagner le territoire de la ville d'Orléans dans la mise en œuvre de projets opérationnels via l'animation de temps de travail, l'organisation de réunions thématiques associant des experts externes, la mise en œuvre d'ateliers pratiques avec les habitants... Cette démarche s'inscrit dans le cadre des Assises de la Transition et de la résilience.

La gestion du rucher pédagogique du Jardin des Plantes (0,009 M€), le soutien aux associations seront assurés. Les Rendez-vous de l'Environnement, programmation semestrielle de conférences, visites ou balades, participent également à cette sensibilisation tout public.

## PARTIE IV : PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2022 PAR GRANDES MASSES

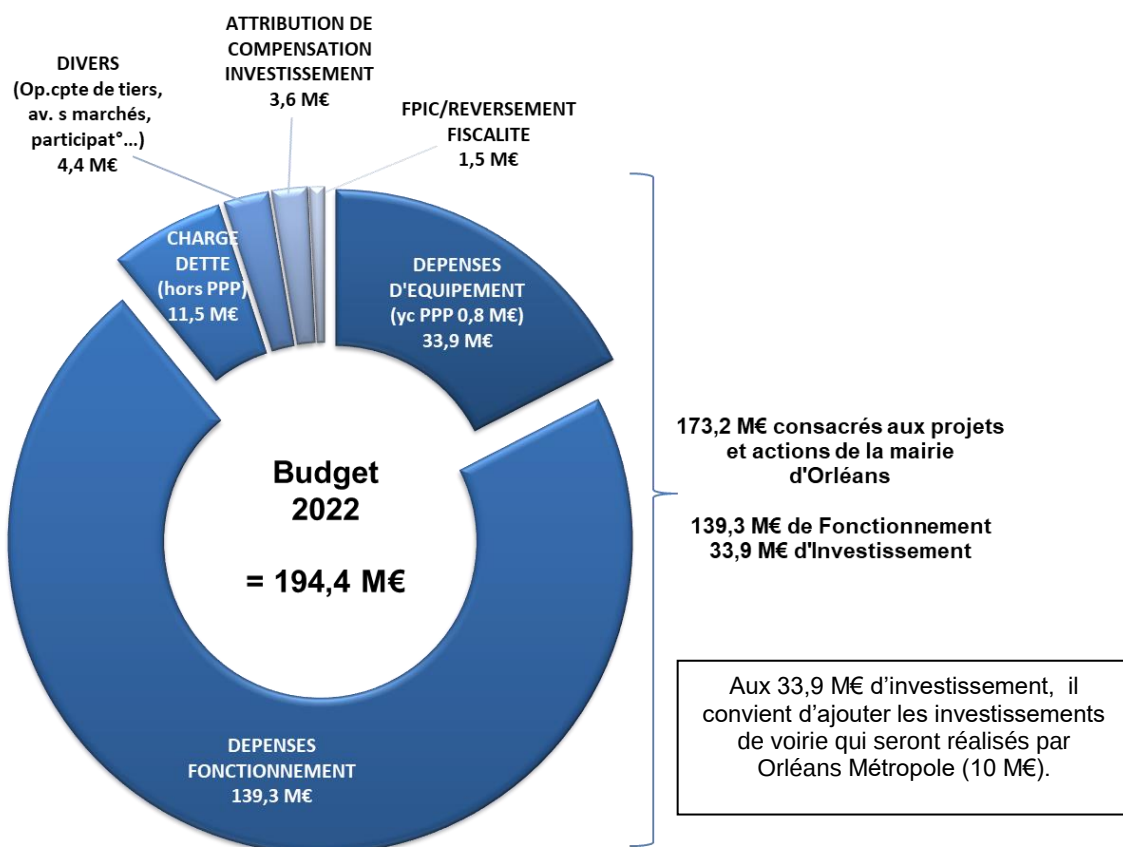
| INVESTISSEMENT                                                 | BP 2021         | BP 2022         |
|----------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>RECETTES CUMULEES</b>                                       | <b>82,4 M€</b>  | <b>60,6 M€</b>  |
| dont recettes réelles                                          | 32,9 M€         | 26,3 M€         |
| dont recettes d'ordre                                          | 49,5 M€         | 34,3 M€         |
| <b>DEPENSES CUMULEES</b>                                       | <b>82,4 M€</b>  | <b>60,6 M€</b>  |
| dont dépenses réelles - équipement (hors PPP et av. s/marchés) | 40,5 M€         | 33,2 M€         |
| dont Attribution de compensation investissements               | 3,6 M€          | 3,6 M€          |
| dont avances sur marchés                                       | 1,0 M€          | 1,0 M€          |
| dont autres dépenses réelles                                   | 3,2 M€          | 3,4 M€          |
| dont remb. capital de la dette (yc PPP)                        | 11,3 M€         | 10,8 M€         |
| dont gestion de dette                                          | 0,0 M€          | 0,0 M€          |
| dont dépenses d'ordre                                          | 22,8 M€         | 8,7 M€          |
|                                                                |                 |                 |
| FONCTIONNEMENT                                                 | BP 2021         | BP 2022         |
| <b>RECETTES CUMULEES</b>                                       | <b>188,4 M€</b> | <b>174,3 M€</b> |
| dont recettes réelles                                          | 168,1 M€        | 168,1 M€        |
| dont recettes d'ordre                                          | 20,3 M€         | 6,2 M€          |
| <b>DEPENSES CUMULEES</b>                                       | <b>188,4 M€</b> | <b>174,3 M€</b> |
| dont dépenses réelles                                          | 141,4 M€        | 142,5 M€        |
| dont dépenses d'ordre                                          | 47,0 M€         | 31,8 M€         |
|                                                                |                 |                 |
| <b>DEP/ REC REELLES CUMULEES</b>                               | <b>201,0 M€</b> | <b>194,4 M€</b> |
| <b>TOTAL 2 SECTIONS</b>                                        | <b>270,8 M€</b> | <b>234,9 M€</b> |

Le budget élaboré pour 2022 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de **194,4 M€** :

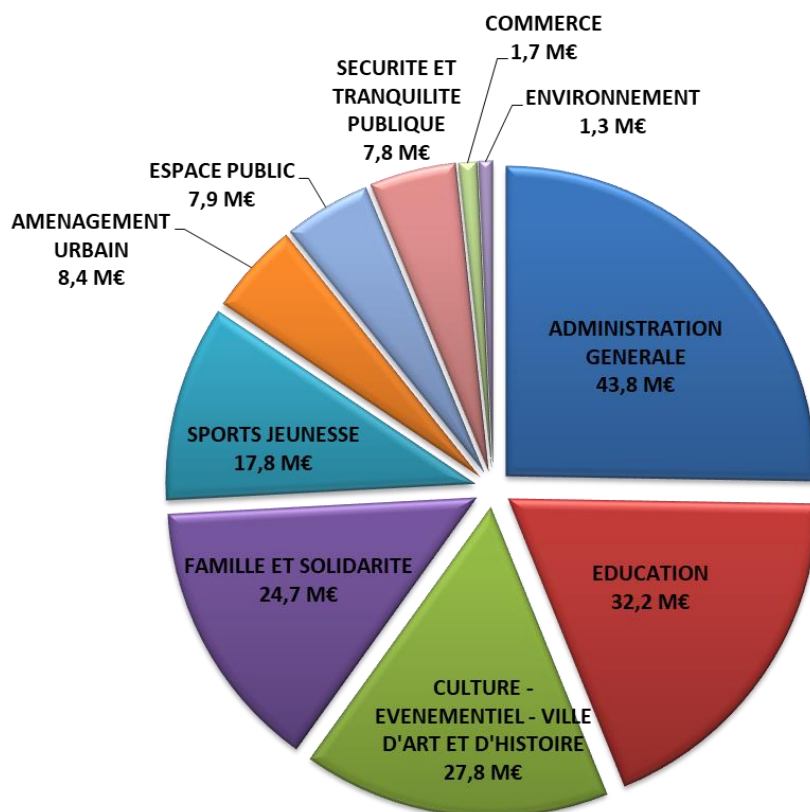
- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 142,5 M€
- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 168,1 M€
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 52 M€
  - o Dont 33,2 M€ de dépenses réelles d'équipement
  - o Dont 10,8 M€ de remboursement du capital de la dette (y compris PPP)
- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 26,3 M€.

Le budget consolidé 2022 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 25,6 M€ et de 22 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible atteint 11,2 M€ après remboursement de la dette.

| BUDGETS PRIMITIFS 2022                           | Budget principal | Budget annexe activités spécifiques | CUMULS         |
|--------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------|----------------|
| Recettes de gestion (1)                          | 167,6 M€         | 0,6 M€                              | 168,1 M€       |
| Dépenses de gestion (2)                          | 140,0 M€         | 0,4 M€                              | 140,5 M€       |
| <b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>        | <b>27,5 M€</b>   | <b>0,1 M€</b>                       | <b>27,6 M€</b> |
| Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)       | 1,9 M€           |                                     | 1,9 M€         |
| Charges Exceptionnelles (5)                      | 0,1 M€           |                                     | 0,1 M€         |
| Produits Exceptionnels (6)                       | 0,0 M€           |                                     | 0,0 M€         |
| <b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b> | <b>25,5 M€</b>   | <b>0,1 M€</b>                       | <b>25,6 M€</b> |
| AC investissement (8)                            | 3,6 M€           |                                     | 3,6 M€         |
| <b>Epargne brute corrigée AC (9) = (7) - (8)</b> | <b>21,9 M€</b>   | <b>0,1 M€</b>                       | <b>22,0 M€</b> |
| Remboursement de capital (10)                    | 10,8 M€          |                                     | 10,8 M€        |
| <b>Epargne disponible (11) = (9) - (10)</b>      | <b>11,1 M€</b>   | <b>0,1 M€</b>                       | <b>11,2 M€</b> |



Les 173,2 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



## PARTIE V : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

Les 3 priorités de l'action municipale définies pour le mandat sont :

- **La santé** : parce que nous sommes tous préoccupés par le manque de médecins généralistes comme de spécialistes
- **La sécurité** : parce qu'après une baisse de la délinquance entre 2001 et 2015, la situation a tendance à stagner avec une remontée des agressions physiques
- **L'environnement** : faire d'Orléans une ville jardin et la première ville décarbonnée de France

avec 0 % d'impôts supplémentaires

Dans ce contexte, le budget 2022 de la Ville d'Orléans est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

| BUDGET PRINCIPAL                                                             | BP 2021        | BP 2022        |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Recettes de gestion courantes (1)                                            | 167,6 M€       | 167,6 M€       |
| Dépenses de gestion courantes (2)                                            | 138,3 M€       | 140,0 M€       |
| <b>Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)</b>                    | <b>29,3 M€</b> | <b>27,5 M€</b> |
| Produits exceptionnels et financiers (4)                                     | 0,0 M€         | 0,0 M€         |
| Charges exceptionnelles (5)                                                  | 0,1 M€         | 0,1 M€         |
| Frais financiers //PPP (6)                                                   | 2,5 M€         | 1,9 M€         |
| <b>Epargne brute (8) = (3) + (4) - (5) - (6)</b>                             | <b>26,6 M€</b> | <b>25,5 M€</b> |
| Attribution de compensation investissement (9)                               | 3,6 M€         | 3,6 M€         |
| <b>Epargne brute corrigée AC inv (10) = (8) - (9)</b>                        | <b>23,0 M€</b> | <b>21,9 M€</b> |
| <b>Remboursement de capital (hors RA) /PPP (11)</b>                          | <b>11,3 M€</b> | <b>10,8 M€</b> |
| <b>Epargne disponible (12) = (10) - (11)</b>                                 | <b>11,8 M€</b> | <b>11,1 M€</b> |
| <b>Dépenses d'investissement</b>                                             | <b>44,6 M€</b> | <b>37,5 M€</b> |
| Dont Dépenses d'équipement (hors AC invt et av. sur marchés)                 | 40,4 M€        | 33,1 M€        |
| <b>Recettes d'investissement</b>                                             | <b>32,9 M€</b> | <b>26,3 M€</b> |
| dont Emprunts et dettes assimilées                                           | 21,5 M€        | 15,8 M€        |
| dont Cessions                                                                | 1,5 M€         | 0,2 M€         |
| dont FCTVA                                                                   | 5,0 M€         | 5,3 M€         |
| dont Subventions d'investissement (yc forfait post stationnement pour 0,4M€) | 1,0 M€         | 1,0 M€         |

### I. La section de fonctionnement

#### A) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont présentées en stabilité par rapport au budget primitif 2021.

A périmètre constant les recettes réelles de fonctionnement s'afficheront en évolution de 0,5 M€ par rapport au budget primitif 2021.

|                                                               | Budget primitif 2021 | Crédits ouverts 2021 | Budget primitif 2022 | Evol BP22/BP21 | Evol BP22/CO21 |
|---------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------|----------------|
| Impôts ménages                                                | 86,4 M€              | 86,4 M€              | 87,9 M€              | 1,5 M€         | 1,5 M€         |
| Attributions de compensations reçues                          | 14,7 M€              | 14,7 M€              | 14,7 M€              | 0,0 M€         | 0,0 M€         |
| Dotation de solidarité communautaire                          | 1,7 M€               | 1,7 M€               | 1,7 M€               | 0,0 M€         | 0,0 M€         |
| Dotation Globale de Fonctionnement                            | 25,5 M€              | 25,9 M€              | 25,6 M€              | 0,1 M€         | -0,3 M€        |
| Compensations (ménages, économiques)                          | 3,4 M€               | 3,4 M€               | 2,2 M€               | -1,2 M€        | -1,2 M€        |
| Droits de mutation                                            | 4,5 M€               | 4,5 M€               | 4,5 M€               | 0,0 M€         | 0,0 M€         |
| Autres recettes                                               | 30,9 M€              | 31,4 M€              | 30,9 M€              | 0,0 M€         | -0,5 M€        |
| <b>Recettes de fonctionnement à périmètre constant</b>        | <b>167,0 M€</b>      | <b>168,0 M€</b>      | <b>167,6 M€</b>      | <b>0,5 M€</b>  | <b>-0,4 M€</b> |
| Festival de Loire                                             | 0,5 M€               | 0,5 M€               | 0,0 M€               | -0,5 M€        | -0,5 M€        |
| <b>Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat 002)</b> | <b>167,6 M€</b>      | <b>168,5 M€</b>      | <b>167,6 M€</b>      | <b>0,0 M€</b>  | <b>-1,0 M€</b> |

### 1) La fiscalité directe locale

**Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale d'Orléans demeureront inchangés en 2022. L'évolution du produit fiscal 2022 résultera de la seule évolution nominale et physique des bases.**

**A noter :** Depuis 2021, dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la taxe d'habitation sur les résidences principales de 80 % des contribuables ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Ainsi la commune d'Orléans perçoit désormais la taxe foncière sur le foncier bâti auparavant perçue par le Département.

#### L'évolution attendue de bases fiscales (correspondant essentiellement aux valeurs locatives)

Stables depuis 1996, les taux des impôts locaux seront reconduits à l'identique en 2022. L'évolution du produit fiscal sera donc limitée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2022 à 1,6 % répartis entre :

- la **revalorisation nominale des bases**, qui sont indexées chaque année par rapport à l'évolution des prix à la consommation. A ce stade, l'évolution nominale des bases est anticipée à + 1,2 %, taux, retenu à titre provisoire et qui pourra évoluer, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution constatées des prix à la consommation.
- l'évolution **physique des bases** correspond à l'accroissement prévisionnel des bases taxables lié aux adjonctions ou modifications de constructions. Le budget 2022 est élaboré avec une hypothèse de croissance physique des bases de + 0,4 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti. Il est rappelé que les bases de taxe d'habitation sont égales à la moitié des bases de foncier bâti du logement considéré.

|                              | 2012  | 2013  | 2014   | 2015  | 2016   | 2017  | 2018  | 2019  | 2021 prévision | Budget 2022 |
|------------------------------|-------|-------|--------|-------|--------|-------|-------|-------|----------------|-------------|
| Variation nominale des bases |       |       |        |       |        |       |       |       |                |             |
| Taxe d'habitation            | 1,80% | 1,80% | 0,90%  | 0,90% | 1,00%  | 0,40% | 0,40% | 1,20% | N/A            | 1,20%       |
| Taxe sur le foncier bâti     | 1,80% | 1,80% | 0,90%  | 0,90% | 1,00%  | 0,40% | 0,40% | 1,20% | 1,02%          | 1,20%       |
| Variation physique des bases |       |       |        |       |        |       |       |       |                |             |
| Taxe d'habitation            | 1,49% | 3,40% | -0,90% | 3,10% | -1,96% | 0,50% | 1,24% | 0,40% | N/A            | 0,40%       |
| Taxe sur le foncier bâti     | 1,24% | 0,35% | -0,90% | 0,87% | -0,49% | 0,18% | 0,98% | 0,40% | -3,92%(*)      | 0,40%       |
| Variation totale             |       |       |        |       |        |       |       |       |                |             |
| Taxe d'habitation            | 3,29% | 5,20% | 0,00%  | 4,00% | -0,96% | 0,90% | 1,64% | 1,60% | N/A            | 1,60%       |
| Taxe sur le foncier bâti     | 3,04% | 2,15% | 0,00%  | 1,77% | 0,51%  | 0,58% | 1,38% | 1,60% | -2,90%         | 1,60%       |

En 2021, la réforme des bases des locaux industriels conduit à une diminution de bases de foncier bâti, cette diminution est compensée par l'Etat

#### Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2022

**En matière de taxe foncière :** le taux de 48,37% (29,81 % taux communal historique + 18,56 % taux hérité du Département) est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2022.

Parallèlement, les constructions neuves de logements sociaux, financées par des prêts aidés de l'Etat, bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans. L'évolution du nombre de logements sociaux entre 2001 et 2020 (+ 1 599 logements), est aussi liée à l'effort d'investissement des bailleurs sociaux, notamment de l'OPH Les résidences de l'Orléanais.

|                   | 2009   | 2010   | 2011   | 2012   | 2013   | 2014   | 2015   | 2016   | 2017   | 2018   | 2019   | 2020   |
|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Logements sociaux | 14 937 | 15 013 | 15 015 | 15 239 | 15 328 | 15 398 | 15 529 | 15 584 | 15 452 | 15 493 | 15 638 | 15 511 |
| Evolution / N-1   | -125   | 76     | 2      | 224    | 89     | 70     | 131    | 55     | -132   | 41     | 145    | -127   |
| Evolution / 2001  | 1 025  | 1 101  | 1 103  | 1 327  | 1 416  | 1 486  | 1 617  | 1 672  | 1 540  | 1 581  | 1 726  | 1 599  |
| Taux SRU          | 27%    | 28%    | 28%    | 28%    | 28%    | 28%    | 28%    | 27%    | 27%    | 27%    | 27%    | 27%    |

**En matière de taxe d'habitation** : la recette attendue correspond à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la taxe d'habitation sur les logements vacants au taux de 20,99% inchangé depuis 1996 et désormais figé.

## Le produit fiscal attendu en 2022

Sur ces hypothèses, le produit fiscal attendu en 2022 est estimé à 87,717 M€ :

- Taxe foncier bâti 84,880 M€
- Taxe d'habitation 2,773 M€
- Taxe foncier non bâti 0,064 M€

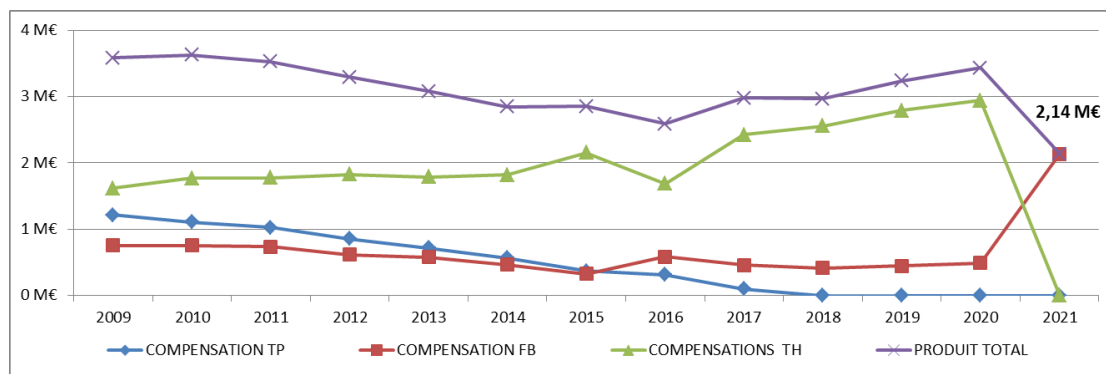
Les rôles complémentaires et supplémentaires sont destinés à rectifier, en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation, les insuffisances d'évaluation résultant du défaut ou de l'inexactitude des déclarations incombant aux contribuables. Ces rôles sont anticipés à 0,200 M€.

## 2) Les compensations fiscales

Les compensations fiscales sont proposées en stabilité par rapport au montant notifié en 2021, pour s'établir à 2,2 M€.

Sur la période de 2002 à 2021, les compensations fiscales ont diminué de 61 %, soit une baisse moyenne de 8% par an.

En 2022, les compensations fiscales comprendront une compensation sur le foncier bâti de 2,2 M€.



Au global, le produit fiscal élargi (impôts, compensations, rôles supplémentaires et complémentaires) est attendu en évolution par rapport au produit notifié 2021 (90,1 M€, +1,6 %).

| En K€                 | CA 2013 | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 | Notifié 2021 | BP 2022 | Evol° 21/ notifié 20 | Evol° 21/ notifié 20 |
|-----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------------|---------|----------------------|----------------------|
| Impôts locaux (TH/TF) | 77 363  | 78 404  | 80 515  | 80 427  | 80 972  | 82 365  | 83 879  | 85 170  | 86 352       | 87 717  | 1,6%                 | 1 365                |
| Compensations         | 3 080   | 2 848   | 2 852   | 2 586   | 2 977   | 2 967   | 3 234   | 3 433   | 2 136        | 2 194   | 2,7%                 | 58                   |
| Rôles compl. / suppl. | 323     | 556     | 311     | 376     | 365     | 758     | 565     | 451     | 200          | 200     | 0,0%                 | 0                    |
| Prod. Fiscal élargi   | 80 766  | 81 807  | 83 679  | 83 389  | 84 314  | 86 090  | 87 678  | 89 053  | 88 689       | 90 111  | 1,6%                 | 1 422                |

### 3) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)

#### La dotation globale de fonctionnement

#### **La dotation globale de fonctionnement attendue en diminution de 0,3 M€ pour 2022**

Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014, la contribution au redressement des comptes publics et le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Ville.

Par rapport à 2013, la mairie d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle d'environ 10 M€.

| Dotation globale de fonctionnement | CA 2013 | CA 2014    | CA 2015     | CA 2016     | CA 2017     | CA 2018     | CA 2019     | CA 2020     | CA 2021     | BP 2022     |
|------------------------------------|---------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Dotation forfaitaire               | 32,3 M€ | 30,8 M€    | 27,1 M€     | 23,1 M€     | 21,2 M€     | 20,9 M€     | 20,7 M€     | 20,6 M€     | 20,4 M€     | 20,2 M€     |
| DSU                                | 3,3 M€  | 3,4 M€     | 3,4 M€      | 3,5 M€      | 4,1 M€      | 4,4 M€      | 4,7 M€      | 5,1 M€      | 5,4 M€      | 5,4 M€      |
| DNP                                | 0,3 M€  | 0,2 M€     |             |             |             |             |             |             | 0,1 M€      |             |
| Total                              | 35,9 M€ | 34,4 M€    | 30,5 M€     | 26,6 M€     | 25,3 M€     | 25,3 M€     | 25,4 M€     | 25,7 M€     | 25,9 M€     | 25,6 M€     |
| <b>Evolution</b>                   |         | <b>-4%</b> | <b>-15%</b> | <b>-26%</b> | <b>-30%</b> | <b>-29%</b> | <b>-29%</b> | <b>-28%</b> | <b>-28%</b> | <b>-29%</b> |
| Perte de recette / an / N-1        | -       | -1,5 M€    | -3,9 M€     | -3,9 M€     | -1,3 M€     | 0,0 M€      | 0,1 M€      | 0,3 M€      | 0,2 M€      | -0,3 M€     |
| Perte de recette cumulée / an      | -       | -1,5 M€    | -5,4 M€     | -9,3 M€     | -10,6 M€    | -10,6 M€    | -10,5 M€    | -10,2 M€    | -10,0 M€    | -10,3 M€    |

En 2021, la dotation globale de fonctionnement a légèrement augmenté (+0,2 M€). Par prudence, la DGF 2022 est anticipée en diminution de 0,3 M€.

Ainsi, au budget 2022, la dotation globale de fonctionnement est attendue à 25,6 M€ :

- Dotation forfaitaire 20,2 M€
- Dotation de Solidarité Urbaine 5,4 M€

#### La Dotation Générale de Décentralisation

La Dotation Générale de Décentralisation versée au titre des services communaux d'hygiène et de santé est inscrite au budget 2022 pour 0,398 M€.

### 4) Les dotations communautaires

Les années 2018 et 2019 ont été caractérisées par la fixation des attributions de compensation définitives pour les transferts de compétences à Orléans Métropole.

A ce stade de la préparation du budget 2022, le montant de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement s'établit à 14,681 M€.

Il est précisé que ce montant pourrait évoluer en cours d'exercice compte tenu des débats à venir sur le retour de certaines compétences et équipements dans le giron de la ville d'Orléans.

En parallèle, et pour compenser les charges d'investissement transférées à la Métropole, la Mairie versera à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement de 3,603 M€.

A ce stade de la préparation du budget 2022, la dotation de solidarité communautaire s'établira, quant à elle à 1,7 M€, somme identique à 2021 et inchangée depuis 2008.

### 5) Les produits d'exploitation, les participations et les autres impôts et taxes

#### Les produits des services et du domaine

Les **produits des services et du domaine** (23,218 M€), concernent notamment :

- les rémunérations des agents affectés au CCAS qui sont remboursées à la Ville au coût réel. La ville perçoit aussi des remboursements d'indemnités journalières. En 2022, les sommes remboursées à la Ville représentent 11,554 M€,
- les remboursements de frais de personnel mis à disposition de la Métropole (1,846 M€), notamment dans le cadre des compétences transférées (culture et sports principalement),



- Les remboursements de frais (2,042 M€) notamment dans le cadre de la refacturation des locaux mis à disposition, de la convention de gestion du CCAS et de prestations mutualisées (affranchissement, vacation médicale...), frais de gestion des forfait post stationnement,
- les produits issus du domaine public (4,579 M€) : droits de stationnement sur voirie, concessions dans les cimetières... Ces produits sont inscrits en hausse (+ 1,2 M€) par rapport au budget primitif 2021. Cette hausse s'explique par la non reconduction d'exonérer les redevances d'occupation du domaine public décidée au budget primitif 2021 par la mairie d'Orléans dans le contexte de crise sanitaire (+0,4 M€), à la perception de la redevance d'occupation du domaine public à percevoir dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public du Centre Aquatique l'O (+0,4 M€), ainsi que l'impact sur les recettes de stationnement sur voiries lié à la reprise de l'activité (+ 0,4 M€),
- les produits de tarification des services périscolaires, culturels ou sportifs (2,531 M€),
- la facturation d'étude du service archéologie sur le site de l'hôpital Porte-Madeleine ainsi que pour des fouilles (0,588 M€).

Les recettes issues des tarifs et redevances sont proposées, sauf exception, avec une revalorisation de +1 %.

### Les subventions de fonctionnement reçues

Les **subventions de fonctionnement** (2,319 M€) sont inscrites en diminution de 0,899 M€ par rapport à 2020.

A périmètre constant, hors Festival de Loire (0,269 M€ en 2021), les subventions de fonctionnement sont en baisse de 0,630 M€ provenant principalement de la non perception de la subvention de 0,6 M€ au titre du contrat enfance jeunesse qui sera désormais perçue directement par le CCAS ainsi qu'une subvention dans le cadre de la coopération avec Parakou :

- subventions de l'Etat (0,714 M€) : emplois aidés, passeports biométriques et recensements, subvention pour le conservatoire ainsi que la subvention pour la cité éducative,
- subventions de la région Centre (0,011 M€, en diminution de 0,081 M€ en raison du versement lors du budget 2021 de la participation au Festival de Loire 2021 pour 0,080 M€) : coopération décentralisée,
- subventions du département du Loiret (0,035 M€), en baisse de 0,040 M€ en raison de la subvention attribuée au festival de Loire en 2021,
- participations des communes et groupements (0,481 M€) : remboursement des frais de scolarisation et de restauration collective pour les enfants scolarisés à Orléans,
- les participations d'autres organismes (1,078 M€) : subvention au club coups de pouce (participation du CCAS), partenariats dans le cadre des fêtes de Jeanne d'Arc (partenariats privés), les ALSH et le périscolaire versées par la CAF (0,8 M€).

### Les autres produits de gestion

Les **autres produits de gestion** (1,354 M€) concernent :

- les revenus des immeubles (0,741 M€) : locations d'immeubles et de salles municipales,
- les redevances attendues pour l'utilisation des équipements appartenant au domaine public (0,554 M€) qui concerne la mise à disposition d'un terrain à Orléans Biomasse Energie.
- les recettes exceptionnelles (0,059 M€) : assurance sinistre, remboursement de frais médicaux...

### Les autres impôts et taxes

Les **autres impôts et taxes** (7,711 M€) concernent notamment :

- les droits de mutation (4,5 M€),
- la taxe sur la consommation finale d'électricité (2,150 M€),
- les produits des droits de place (0,611 M€),
- la taxe locale sur la publicité extérieure (0,450 M€).

## B) Les dépenses de fonctionnement

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Pour 2022, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 1,1 M€. A périmètre constant (hors festival de Loire 2021 et les dépenses liées à la Covid-19), les dépenses de fonctionnement sont présentées en évolution de 2,8 M€ par rapport au budget primitif 2021. Le détail des évolutions est présenté dans la suite du rapport.

|                                                        | Budget primitif 2021 | Budget primitif 2022 | Evol BP22/BP21 |
|--------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------|
| Charges à caractère général                            | 31,4 M€              | 33,6 M€              | 2,2 M€         |
| Autres charges de gestion courantes                    | 23,4 M€              | 23,2 M€              | -0,2 M€        |
| Charges de personnel                                   | 79,7 M€              | 81,1 M€              | 1,4 M€         |
| <i>Dt services communs</i>                             | 8,9 M€               | 8,7 M€               | -0,2 M€        |
| Frais financiers                                       | 2,5 M€               | 1,9 M€               | -0,6 M€        |
| FPIC                                                   | 1,2 M€               | 1,2 M€               | 0,0 M€         |
| Autres dépenses                                        | 0,4 M€               | 0,4 M€               | 0,0 M€         |
| <b>Dépenses de fonctionnement à périmètre constant</b> | <b>138,7 M€</b>      | <b>141,4 M€</b>      | <b>2,8 M€</b>  |
| Dépenses Covid-19                                      | 0,4 M€               | 0,1 M€               | -0,3 M€        |
| Festival de Loire                                      | 1,9 M€               | 0,5 M€               | -1,4 M€        |
| <b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>              | <b>141,0 M€</b>      | <b>142,0 M€</b>      | <b>1,1 M€</b>  |

### 1) Les charges de personnel

La collectivité entend contenir l'évolution de la masse salariale tout en contribuant à la réalisation des projets structurants à engager en 2022. Cette année sera également marquée par les premiers effets des discussions initiées en 2021 sur la revalorisation du dispositif indemnitaire. En parallèle, nombre de réformes statutaires sont attendues ; elles auront un impact direct sur les dépenses de personnel. Ainsi, une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale sera de nouveau exigée en 2022 avec une attention particulière sur le recours aux heures supplémentaires et remplacements temporaires. Par ailleurs, les projets en organisation prévus dans plusieurs directions devront autant que possible être appréhendés à moyens humains constants.

|                                  | Budget 2021  | Atterrissage 2021 | BP 2022      |
|----------------------------------|--------------|-------------------|--------------|
| BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORLEANS | 79 695 021 € | 79 435 105€       | 81 097 582 € |

Au 30 juin 2021, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

|                 | Agents permanents |          | Agents non permanents |       | Total agents opérationnels |          | Agents non opérationnels payés |       | Total agents payés |          |
|-----------------|-------------------|----------|-----------------------|-------|----------------------------|----------|--------------------------------|-------|--------------------|----------|
|                 | Nbre              | ETC      | Nbre                  | ETC   | Nbre                       | ETC      | Nbre                           | ETC   | Nbre               | ETC      |
| TOTAL JUIN 2021 | 1 773             | 1 491,36 | 105                   | 94,43 | 1 878                      | 1 585,79 | 49                             | 47,72 | 1 927              | 1 633,51 |

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élèvent aux montants suivants (données 2020) :

- Traitement de base : 36 166 127 €
- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) : 453 569 €
- Régime Indemnitaire (RI) : 4 153 189 €
- Avantages en nature : 80 188 €
- Heures supplémentaires : 503 448 €
- Prime de fin d'année : 1 603 802 €

## 2) Les charges de gestion : charges à caractère général et autres charges de gestion courante

La construction du budget 2022 poursuit l'objectif de contenir les charges à caractère général par rapport au budget 2021.

Les charges de gestion augmentent globalement de 0,3 M€ par rapport budget primitif 2021 (année festival de Loire) et sont en hausse (+ 2 M€) à périmètre constant (hors festival de Loire et hors dépenses covid).

|                                                 | Budget<br>primitif 2021 | Budget<br>primitif 2022 | Evol<br>BP22/BP21 |
|-------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------|
| Charges à caractère général                     | 31,4 M€                 | 33,6 M€                 | 2,2 M€            |
| Autres charges de gestion courante              | 23,4 M€                 | 23,2 M€                 | -0,2 M€           |
| <b>Dépenses de gestion à périmètre constant</b> | <b>54,8 M€</b>          | <b>56,8 M€</b>          | <b>2,0 M€</b>     |
| Dépenses Covid-19                               | 0,4 M€                  | 0,1 M€                  | -0,3 M€           |
| Festival de Loire                               | 1,9 M€                  | 0,5 M€                  | -1,4 M€           |
| <b>Charges de gestion</b>                       | <b>57,1 M€</b>          | <b>57,4 M€</b>          | <b>0,3 M€</b>     |

L'évolution des charges à caractère général à périmètre constant (+ 2,2 M€) s'explique principalement par :

- les coûts de fonctionnement en année pleine du Centre Aquatique l'O pour + 0,782 M€
- l'accueil des apprentis et les formations obligatoires + 0,348 M€
- des études et fouilles du service archéologique de la Municipalité d'Orléans pour + 0,264 M€
- le festival Eté essentiel pour + 0,237 M€
- le coût de fonctionnement en année pleine du MOBE pour + 0,151 M€
- des prestations supplémentaires pour l'entretien des espaces verts des cimetières pour + 0,100 M€
- des honoraires pour le commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes de la ville pour + 0,075 M€

L'évolution des autres charges de gestion courante à périmètre constant (- 0,2 M€) s'explique principalement par :

- la non reconduction du fonds d'aide exceptionnel à la culture suite à la crise sanitaire pour - 0,250 M€
- la diminution de la subvention versée à l'ASELQO pour - 0,150 M€
- les dépenses relatives à l'action « eau et assainissement » du partenariat Orléans-Parakou qui s'est achevée en 2021 pour - 0,145 M€

diminutions atténuées par :

- la subvention complémentaire versée au CCAS pour + 0,200 M€
- la nouvelle subvention versée dans le cadre du projet Démos pour le conservatoire pour + 0,154 M€

Les subventions de fonctionnement (21,4 M€) attribuées aux partenaires de la Mairie d'Orléans (associations, sociétés sportives...) concernent essentiellement :

- Le Centre Communal d'Action Sociale : 8,743 M€ avec une hausse de 0,200 M€ par rapport au budget primitif 2021
- Les structures du Théâtre d'Orléans : 2,668 M€
- L'ASELQO : 2,420 M€ (hors marché de prestations de services CLHS) en diminution de 0,150 M€
- L'Antirouille (Astrolabe) et Polysonik : 0,575 M€
- L'USO Judo : 0,337 M€
- L'association Orléans Basket (club amateur) : 0,229 M€
- La SMO Gym : 0,223 M€
- Le Rugby Club Orléanais : 0,170 M€

### 3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le montant global du fonds de péréquation, instauré en 2012, est proposé à 1,2 M€ pour 2022, en légère hausse par rapport au montant notifié en 2021 mais en stabilité par rapport au budget 2021.

## II. L'autofinancement

Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

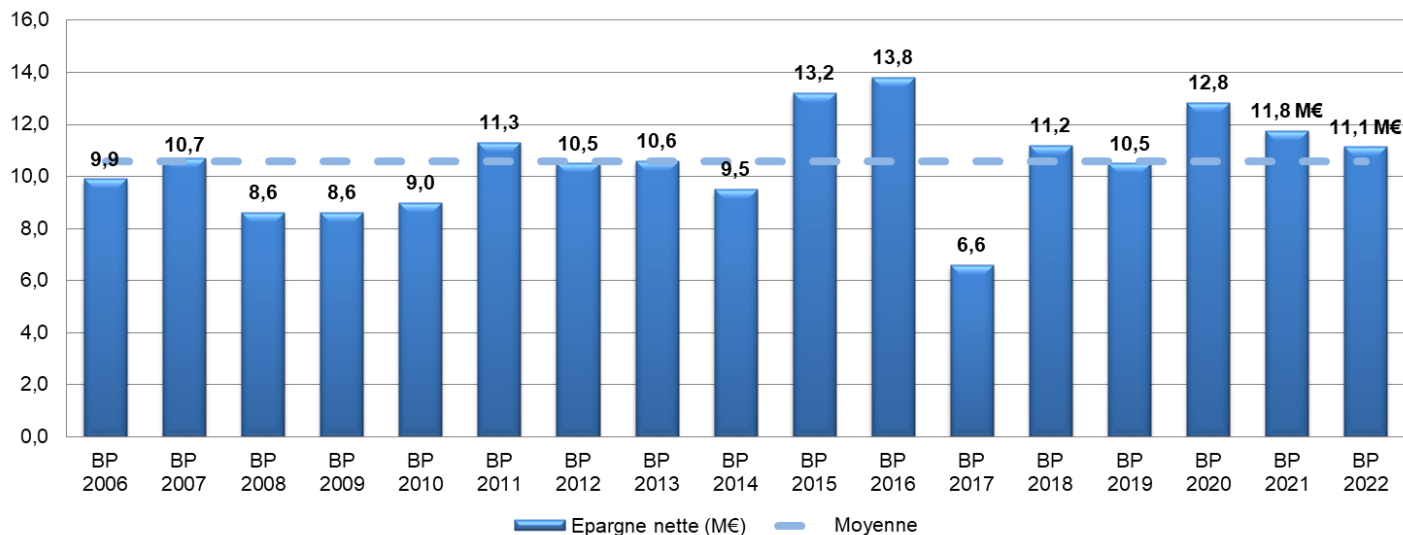
| BUDGET PRINCIPAL                                          | BP 2021        | BP 2022        |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Recettes de gestion courante (1)                          | 167,6 M€       | 167,6 M€       |
| Dépenses de gestion courante (2)                          | 138,3 M€       | 140,0 M€       |
| <b>Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)</b> | <b>29,3 M€</b> | <b>27,5 M€</b> |

|                                                  |                |                |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Produits exceptionnels et financiers (4)         | 0,0 M€         | 0,0 M€         |
| Charges exceptionnelles (5)                      | 0,1 M€         | 0,1 M€         |
| Frais financiers //PPP (6)                       | 2,5 M€         | 1,9 M€         |
| <b>Epargne brute (8) = (3) + (4) - (5) - (6)</b> | <b>26,6 M€</b> | <b>25,5 M€</b> |

|                                                       |                |                |
|-------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Attribution de compensation investissement (9)        | 3,6 M€         | 3,6 M€         |
| <b>Epargne brute corrigée AC inv (10) = (8) - (9)</b> | <b>23,0 M€</b> | <b>21,9 M€</b> |

|                                                     |                |                |
|-----------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Remboursement de capital (hors RA) /PPP (11)</b> | <b>11,3 M€</b> | <b>10,8 M€</b> |
| <b>Epargne disponible (12) = (10) - (11)</b>        | <b>11,8 M€</b> | <b>11,1 M€</b> |

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 25,5 M€ et à 21,9 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible s'élève à 11,1 M€.



## III. Le remboursement de la dette

L'endettement est contenu et la charge de la dette maîtrisée

### L'encours de dette estimé fin 2021 :

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2021 à 14 M€.

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2021 autour de 76 M€.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 90 M€ fin 2021.

**Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2022 :**

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2022 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2022, les crédits inscrits (12,7 M€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire et non bancaire (PPP Chardon) correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2021.

**IV. La section d'investissement****A) L'équilibre global de la section d'investissement**

| <b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>                   |                                 |                                 |
|----------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <b>Libellé</b>                                     | <b>BUDGET<br/>primitif 2021</b> | <b>BUDGET<br/>primitif 2022</b> |
| Dépenses d'équipement (hors PPP)                   | 40,4 M€                         | 33,1 M€                         |
| Avances sur marchés                                | 1,0 M€                          | 1,0 M€                          |
| attribution de compensation d'investissement       | 3,6 M€                          | 3,6 M€                          |
| Capital de la dette (bancaire / non bancaire)      | 11,3 M€                         | 10,8 M€                         |
| Autres dépenses (op cpte tiers...)                 | 3,2 M€                          | 3,4 M€                          |
| <b>Total des dépenses réelles d'investissement</b> | <b>59,5 M€</b>                  | <b>51,8 M€</b>                  |
| <b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b> | <b>22,8 M€</b>                  | <b>8,7 M€</b>                   |
| <b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>               | <b>82,3 M€</b>                  | <b>60,5 M€</b>                  |

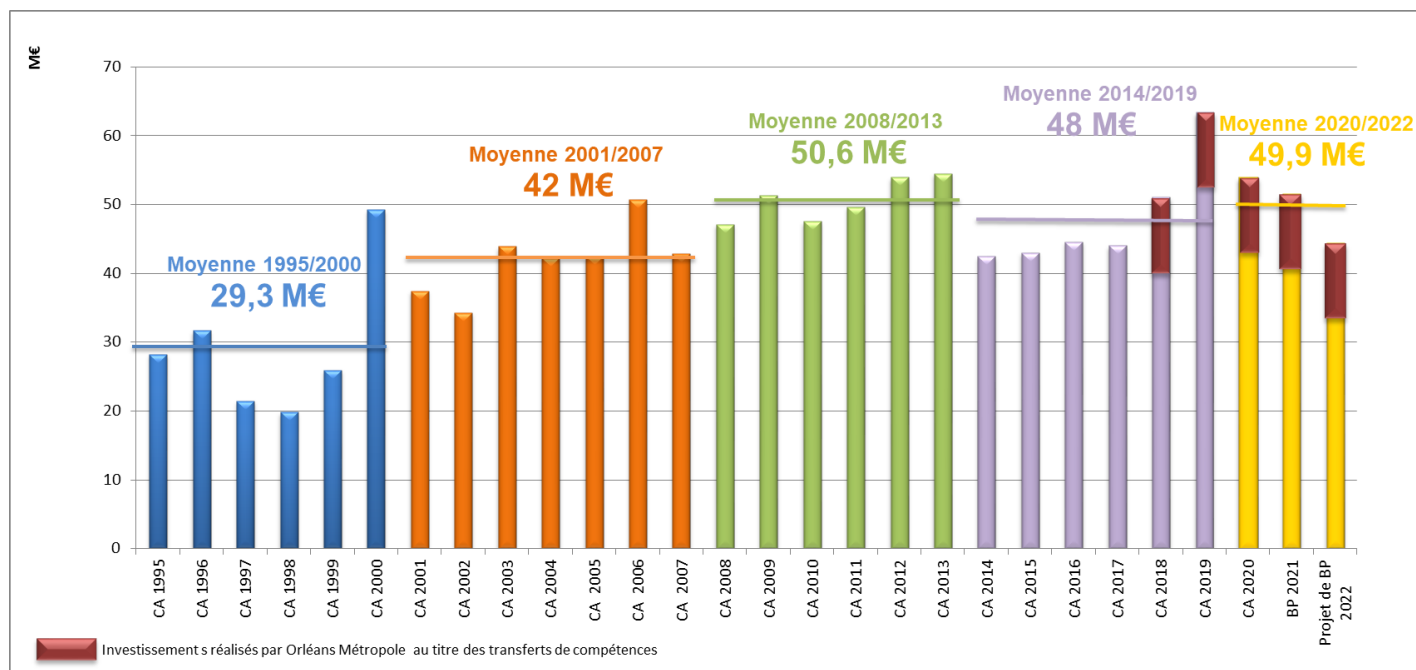
  

| <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>                   |                                 |                                 |
|----------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <b>Libellé</b>                                     | <b>BUDGET<br/>primitif 2021</b> | <b>BUDGET<br/>primitif 2022</b> |
| Subventions d'investissement                       | 1,0 M€                          | 1,0 M€                          |
| Avances sur marchés                                | 1,0 M€                          | 1,0 M€                          |
| Emprunts                                           | 21,5 M€                         | 15,8 M€                         |
| FCTVA                                              | 5,0 M€                          | 5,3 M€                          |
| Produits des cessions                              | 1,5 M€                          | 0,2 M€                          |
| Autres recettes (op cpte tiers...)                 | 3,0 M€                          | 3,0 M€                          |
| <b>Total des recettes réelles d'investissement</b> | <b>32,9 M€</b>                  | <b>26,3 M€</b>                  |
| <b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b> | <b>49,4 M€</b>                  | <b>34,2 M€</b>                  |
| <b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>               | <b>82,3 M€</b>                  | <b>60,5 M€</b>                  |

## B) Un investissement soutenu : un effort d'investissement global de 34,3 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ au titre des compétences transférées réalisées par Orléans Métropole

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

En 2022, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 33,1 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,5 M€ au titre de versement de participations, 0,8 M€ au titre du loyer de financement du PPP Chardon et environ 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public.



La politique d'investissement reste volontariste dans la durée grâce au maintien de l'autofinancement et des ressources propres affectées à l'investissement (F.C.T.V.A., subventions, cessions d'actifs).

Les principaux projets d'investissement sont présentés en annexe du présent rapport.

## C) Attribution de compensation d'investissement

L'attribution de compensation d'investissement s'établit à 3,603 M€.

## D) Les recettes d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

### 1) Les subventions reçues

Les subventions d'équipement obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement.

Elles sont attendues à hauteur de 0,521 M€ et concernent principalement :

- Le parc de l'étuvée (0,201 M€)
- les bibliothèques et médiathèques (0,154 M€)
- l'acquisition et la restauration d'œuvres dans les musées (0,100 M€)
- une subvention de l'Etat pour l'acquisition d'un véhicule France service (0,060 M€)

## 2) Les amendes de police

Depuis 2018, le produit des amendes de police est perçu par Orléans Métropole et compensé par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole.

Seuls 0,431 M€ restent inscrits au budget de la mairie au titre du forfait post stationnement (FPS), recouvré par la Mairie et reversé à Orléans Métropole pour le financement de la compétence mobilité. Orléans Métropole, rembourse en sens inverse les frais de gestion et de personnel induits par le recouvrement du FPS.

## 3) Les recettes de cessions

La Ville d'Orléans possède de nombreux équipements mis à disposition des Orléanais, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement significatifs.

Dans ce contexte, et depuis plusieurs années, la mairie veille à maintenir durablement en bon état son patrimoine et procède parallèlement à la cession des actifs non stratégiques du domaine privé de la Ville.

Un plan de cession des immeubles est progressivement mis en œuvre, avec des recettes réalisées chaque année. Pour 2022, les recettes de cessions sont évaluées à environ 0,2 M€.

| Biens                | Cessions      |
|----------------------|---------------|
| Clos de la Motte     | 0,2 M€        |
| Divers véhicules     | 0,01 M€       |
| <b>Total cession</b> | <b>0,2 M€</b> |

## 4) Les recettes d'investissement récurrentes

Au titre des recettes d'investissement récurrentes, le budget 2022 comprend :

- le Fonds de Compensation de la TVA (5,3 M€),
- la taxe d'aménagement locale d'urbanisme (0,6 M€).

## 5) L'emprunt d'équilibre

L'emprunt d'équilibre est inscrit pour 15,8 M€.

Fin 2022, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir entre 95 M€ et 100 M€ pour une capacité de désendettement inférieur à 5 ans.

# PARTIE VI : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,656 M€, regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

La participation de la Ville au budget annexe s'élève à 0,159 M€ (équilibre du magazine municipal).

## ANNEXE : PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2022, PAR POLITIQUE PUBLIQUE :

| Libellé opérations                                | Montant        |
|---------------------------------------------------|----------------|
| GRAND CIMETIERE ORLEANS                           | 1,200 M€       |
| GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX           | 1,219 M€       |
| REHABILITATION COLLEGE J ROSTAND NECOTIN CHATELET | 0,500 M€       |
| TRAVAUX MAIRIE NORD MERMOZ                        | 0,350 M€       |
| RENOVATION SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL             | 0,340 M€       |
| POSTES DE TRAVAIL                                 | 0,302 M€       |
| CREATION CIMETIERE LA SOURCE                      | 0,300 M€       |
| AUDIT ENERGETIQUES                                | 0,300 M€       |
| CARNET SANTE BATIMENTS                            | 0,300 M€       |
| TX ECO ENERGIES SUR CHAUFFAGE ET CLIM             | 0,250 M€       |
| CHAUFFAGE RENOUVELLEMENT P3                       | 0,249 M€       |
| ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES           | 0,209 M€       |
| RAVALEMENTS COMMUNAUX                             | 0,200 M€       |
| SCHEMA DIRECTEUR PATRIMOINE                       | 0,150 M€       |
| VILLE INTELLIGENTE                                | 0,135 M€       |
| TELEPHONIE FIXE ET MOBILE                         | 0,122 M€       |
| REFECTION LOCAUX ASSOCIATIFS                      | 0,100 M€       |
| AMENAGEMENT BATIMENT COMMUNAUX HYGIENE SECURITE   | 0,097 M€       |
| MISE EN OEUVRE NUMERIQUE DANS BATIMENT            | 0,070 M€       |
| RESEAU ETHERNET - TELECOM                         | 0,055 M€       |
| EQUIPEMENT DIVERS                                 | 0,050 M€       |
| RENOUVELLEMENT - DISPOSITIF ELECTRIQUE            | 0,050 M€       |
| RENOVATION DES ASCENSEURS                         | 0,050 M€       |
| RESEAU DE FIBRES OPTIQUES                         | 0,048 M€       |
| EQUIPEMENT BUREAUX SERVICES ADMINISTRAT           | 0,046 M€       |
| EQUIPEMENT COMMUNICATION                          | 0,040 M€       |
| AMENAGEMENT CIMETIERES                            | 0,035 M€       |
| MATERIEL CIMETIERE                                | 0,035 M€       |
| EQUIPEMENT BATIMENTS MATERIEL LUTTE INCENDIE      | 0,035 M€       |
| DIVERS - MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX   | 0,301 M€       |
| <b>MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX</b>     | <b>7,14 M€</b> |

| Libellé opérations                                       | Montant        |
|----------------------------------------------------------|----------------|
| CENTRE DE SANTE MUNICIPAL A. GAULT                       | 1,300 M€       |
| PPP ECOLE DAUPHINE CHARDON                               | 0,508 M€       |
| GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SCOLAIRES 1ER DEG          | 0,500 M€       |
| PROGRAMME RENOVATION THERMIQUE EE CHATELET               | 0,500 M€       |
| PROGRAMME RENOVATION THERMIQUE EE JEAN ZAY               | 0,400 M€       |
| ACCESSIBILITE DES HANDICAPES BATIMENTS PUBLICS           | 0,400 M€       |
| AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLAS                           | 0,350 M€       |
| AMENAGEMENT CLASSES ECOLES                               | 0,300 M€       |
| REHABILITATION ECOLE ELEMEMENTAIRE RG CADOU - COUVERTURE | 0,150 M€       |
| RENOVATION ECOLE CHARLES PENSEE                          | 0,146 M€       |
| TOITURE ECOLE PASTEUR                                    | 0,140 M€       |
| TOITURE ECOLE LAVOISIER                                  | 0,140 M€       |
| FRANCE SERVICE - ACQUISITION VEHICULE                    | 0,110 M€       |
| PLAN DEFIBRILATEURS                                      | 0,110 M€       |
| EQUIPEMENT SCOLAIRE MOBILIER SCOLAIRE                    | 0,100 M€       |
| PLAN NUMERIQUE ECOLES                                    | 0,100 M€       |
| MISE CONFORMITE SSI GS DUCERCEAU                         | 0,100 M€       |
| EPICERIE SOLIDAIRE LA SOURCE                             | 0,095 M€       |
| EQUIPEMENT SCOLAIRE JEUX                                 | 0,080 M€       |
| EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES                       | 0,075 M€       |
| ECOLE MATERNELLE MARCEL PROUST                           | 0,060 M€       |
| DOMAINE DE SOULAIRE                                      | 0,050 M€       |
| RELAIS ORLEANAIS                                         | 0,050 M€       |
| DIVERS EDUCATION - FAMILLE - SANTE - SOLIDARITE          | 0,159 M€       |
| <b>EDUCATION - FAMILLE - SANTE - SOLIDARITE</b>          | <b>5,92 M€</b> |



| Libellé opérations                  | Montant        |
|-------------------------------------|----------------|
| CARMES MADELEINE ZAC                | 2,081 M€       |
| RESERVES FONCIERES                  | 1,182 M€       |
| RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE    | 1,000 M€       |
| ZAC BOURGOGNE                       | 0,300 M€       |
| PARC DE L'ETUVEE                    | 0,300 M€       |
| RESIDENCE DAUPHINE CHARDON          | 0,200 M€       |
| PROJET DU SANITAS                   | 0,150 M€       |
| DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN | 0,100 M€       |
| DIVERS AMENAGEMENT                  | 0,287 M€       |
| <b>AMENAGEMENT URBAIN</b>           | <b>5,60 M€</b> |

| Libellé opérations                                        | Montant        |
|-----------------------------------------------------------|----------------|
| NOTRE DAME DE RECOUVRANCE                                 | 0,640 M€       |
| VIDEOPROJECTION PERENNE                                   | 0,585 M€       |
| RESTRUCTURATION ET EXTEN CONSERVATOIRE                    | 0,500 M€       |
| BIBLIOTHEQUES NUMERIQUES PHASE 2                          | 0,330 M€       |
| PARC PASTEUR - ŒUVRE JEAN ZAY                             | 0,300 M€       |
| TRAVAUX SAUVEGARDE CONSERVATOIRE                          | 0,270 M€       |
| REST.COLLEGALE ST PIERRE LE PUELLIER                      | 0,266 M€       |
| MEDIATHEQUE ACQUISITION LIVRES DISQUE                     | 0,240 M€       |
| EQUIPEMENT EVENEMENTIEL                                   | 0,215 M€       |
| CONSERVATOIRE DE LA MADELEINE                             | 0,200 M€       |
| AMENAGEMENT CENTRE CHARLES PEGUY                          | 0,178 M€       |
| EQUIPEMENT THEATRE GERARD PHILIPPE                        | 0,120 M€       |
| DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE EQUIPEMENT               | 0,105 M€       |
| GORSSSES REPARATIONS MONUMENTS HISTORIQUES                | 0,100 M€       |
| GROSSES REPARATIONS DIVERS BATIMENTS CULTURELS            | 0,100 M€       |
| EGLISE ST PIERRE DU MARTROI                               | 0,100 M€       |
| MEDIATHEQUE                                               | 0,100 M€       |
| RESTRUCTURATION BEFFROI ET SALOIRE CRENEAU                | 0,100 M€       |
| CONSERVATOIRE                                             | 0,089 M€       |
| FETES DE JEANNE D ARC                                     | 0,083 M€       |
| ENRICHISSEMENT RESTAURATION COLLECTIONS                   | 0,080 M€       |
| MUSEUM                                                    | 0,073 M€       |
| BATEAU INEXPLOSIBLE                                       | 0,060 M€       |
| CARRE ST VINCENT-RENOUVELLEMENT MATERIEL ET MOBILIER      | 0,055 M€       |
| ENRICHISSEMENT COLLECTIONS DU MUSEES                      | 0,050 M€       |
| GROSSES REPARATIONS DIVERS ORGUES                         | 0,050 M€       |
| DIVERS CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE | 0,327 M€       |
| <b>CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE</b> | <b>5,32 M€</b> |

| Libellé opérations                    | Montant        |
|---------------------------------------|----------------|
| PARC DU SANITAS                       | 0,900 M€       |
| ACTION DE PROXIMITE (CAQ)             | 0,510 M€       |
| ACQUISITION ACTIONS ORLEANS GESTION   | 0,500 M€       |
| ENFOUISSEMENT RUE VAPEREAU            | 0,480 M€       |
| ACTION PROXIMITE BUDGET PARTICIPATIF  | 0,300 M€       |
| AIRES DE JEUX - ENTRETIEN             | 0,170 M€       |
| TRAVAUX MAIRIE QUARTIER EST           | 0,150 M€       |
| ESPACES VERTS - EQUIPEMENTS MATERIELS | 0,125 M€       |
| STATIONNEMENT SUR VOIRIE              | 0,110 M€       |
| ARBRES DOMAINE COMMUNAL               | 0,100 M€       |
| FLEURISSEMENT                         | 0,090 M€       |
| DECORS PERMANENT PLACE DU MARTROI     | 0,050 M€       |
| DIVERS ESPACE PUBLIC - PROXIMITE      | 0,216 M€       |
| <b>ESPACE PUBLIC - PROXIMITE</b>      | <b>3,70 M€</b> |

| Libellé opérations                                | Montant        |
|---------------------------------------------------|----------------|
| SALLE D ESCRIME CHRISTIAN D ORIOLA                | 1,200 M€       |
| GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS | 0,600 M€       |
| CNFPT - ACQUISITION                               | 0,575 M€       |
| PPP ECOLE DAUPHINE CHARDON                        | 0,266 M€       |
| EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS                     | 0,215 M€       |
| STADE JANCOU - RENOVATION VESTIAIRES              | 0,130 M€       |
| HIPPODROME ILE ARRAULT                            | 0,100 M€       |
| EQUIPEMENT CLUBS SPORTIFS                         | 0,080 M€       |
| REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENT                  | 0,065 M€       |
| REMISE EN ETAT ESPACES EXT DES INSTAL             | 0,060 M€       |
| ACHAT MATERIEL ASELQO                             | 0,053 M€       |
| EQUIPEMENT ASELQO                                 | 0,050 M€       |
| EQUIPEMENTS SPORTS CONTROLE ACCES                 | 0,050 M€       |
| DIVERS - SPORTS - JEUNESSE                        | 0,073 M€       |
| GROSSES REPARATIONS BATIMENTS JEUNESSE            | 0,040 M€       |
| PALAIS DES SPORTS SECURITE INTERIEURE             | 0,025 M€       |
| 3EQUIPEMENT DE PROXIMITE DE QUARTIERS             | 0,008 M€       |
| <b>SPORTS - JEUNESSE</b>                          | <b>3,52 M€</b> |

| Libellé opérations                     | Montant        |
|----------------------------------------|----------------|
| HALLES CHATELET - PREEMPTION           | 0,500 M€       |
| RUE DES CARMES 5 - PREEMPTION          | 0,200 M€       |
| GALERIE MARCHANDE RIVE DE LOIRE        | 0,140 M€       |
| ACTIONS COMMERCE                       | 0,120 M€       |
| CENTRE COMMERCIAL MADELEINE RIVE LOIRE | 0,100 M€       |
| CENTRE COMMERCIAL BOLIERE III          | 0,050 M€       |
| REAMENAGEMENT DES MARCHES              | 0,020 M€       |
| <b>COMMERCE</b>                        | <b>1,13 M€</b> |

| Libellé opérations                       | Montant        |
|------------------------------------------|----------------|
| SECURISATION DES BAT. PUBLICS            | 0,510 M€       |
| PP-VIDEO PROTECTION                      | 0,200 M€       |
| 1ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES | 0,152 M€       |
| RELOCALISATION POLICE                    | 0,100 M€       |
| EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE             | 0,052 M€       |
| DIVERS SECURITE - TRANQUILLITE PUBLIQUE  | 0,021 M€       |
| <b>SECURITE - TRANQUILLITE PUBLIQUE</b>  | <b>1,03 M€</b> |

| Libellé opérations              | Montant        |
|---------------------------------|----------------|
| CARRIERE FBG ST VINCENT         | 0,415 M€       |
| CLIMAT AIR ENERGIE              | 0,300 M€       |
| PLAN COMMUNAL DE SECOURS        | 0,250 M€       |
| ETUDES GEOTECHNIQUES - CARRIERE | 0,020 M€       |
| <b>ENVIRONNEMENT</b>            | <b>0,99 M€</b> |

|                                                  |                |
|--------------------------------------------------|----------------|
| <b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL GENERAL</b> | <b>34,3 M€</b> |
|--------------------------------------------------|----------------|

## Budget 2022 : les principaux investissements par quartier

